

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2022**

**N° 2022-09**

**Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 17 juin 2022**

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 25 novembre 2022,

**DELIBERE :**

**Article 1 :** Le procès-verbal du conseil d'administration du 17 juin 2022 joint à la présente délibération est approuvé.

**Article 2 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente

DocuSigned by:  
*Emmanuelle Prada-Bordenave*  
44323BD3284A403...

Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2022

### Présentiel et Audio/Visio conférence

#### Membres participants :

##### Présidente,

Mme Emmanuelle PRADA-BORDENAVE, conseillère d'État.

##### Représentants de l'État :

M. Thierry COURTINE, chef du service de la recherche et de l'innovation, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, titulaire.

M. Emmanuel de LANVERSIN, directeur adjoint de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, titulaire ;

M. Patrick SOULÉ, adjoint au directeur général de la prévention des risques, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, titulaire ;

M. Thierry DELDICQUE, adjoint au service du numérique, ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, titulaire ;

M. Arnaud DUNAND, adjoint au sous-directeur gestion des aides de la PAC, ministère de l'Agriculture et de de la Souveraineté alimentaire, titulaire, donne pouvoir à M. Thierry DELDICQUE ;

M. le colonel Bruno CHABLE, chef de la division transformation - capacités du Commandement pour les opérations interarmées (CPOIA), ministère des Armées, titulaire ;

M. Pascal ESTRAILLIER, conseiller scientifique, chargé de mission, direction générale de la recherche et de l'innovation, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, titulaire ;

M. David-Olivier BOURGEOIS, adjoint au chef de bureau du Logement, de la Ville et des Territoires, direction du budget, ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, suppléant ;

Mme Isabelle OUDET-GIAMARCHI, sous-directrice des missions foncières de la fiscalité du patrimoine et des statistiques, sous-direction GF-3, ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, titulaire ;

M. Pierre CHASTANET, chef du pôle transverse d'information géographique et de géomatique, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, titulaire.

##### Représentants de la filière forestière :

Mme Claire HUBERT, directrice générale du Centre national de la propriété forestière, titulaire ;

M. Jean-Michel SERVANT, président de l'interprofession nationale France Bois Forêt, titulaire.

##### Personnalités qualifiées :

Mme Laurence FORTIN, vice-présidente du conseil régional de Bretagne, chargée de l'aménagement territorial, titulaire donne pouvoir à Mme la Présidente ;

M. Charles HUOT, président du pôle de compétitivité Cap Digital 2019, fondateur et président directeur général de People in the Sun, titulaire ;

Mme Blandine VINSON-ROUCHON, ingénieure générale de l'armement 2<sup>ème</sup> section, titulaire.

##### Représentants du personnel :

Mme Éric PEYROUSE, titulaire (CFDT) ;

M. Timothée ROYER, titulaire (CFDT) donne pouvoir à M. Éric PEYROUSE ;

Mme Nadège CHEDAL-ANGLAY (CFDT), suppléante ;

Mme Anne SAMICA, titulaire (CGT) ;

M. Benjamin BRIANT, titulaire (CGT) donne pouvoir à Mme Anne SAMICA ;

M. Thierry TOUZET, suppléant (UNSA).

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Joseph PASCUAL, président de l'Ordre des géomètres experts, titulaire ;  
Mme Pascale FAVÉ, titulaire (CFDT).

**Participant avec voix consultative :**

M. Olivier GUILBAUD, chargé de mission auprès du contrôleur budgétaire de l'IGN ;  
M. Sébastien SORIANO, directeur général de l'IGN ;  
M. Frédéric DEVAUX, agent comptable de l'IGN.

**Participant également à la séance sans voix délibérative :**

Mme Claire SALLENAVE, sous-directrice de l'animation scientifique et technique, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, suppléante ;  
M. Matthieu LE MASSON, suppléant (CGT) ;  
M. Olivier ROUSSET, directeur général adjoint de l'Office national des forêts ;  
Mme Odile OUSSET, responsable du métier environnement géophysique en charge des domaines relatifs à la géographie, l'hydrographie, l'océanographie et la météorologie, direction générale de l'armement, ministère des Armées, suppléante ;  
Mme Oriane GAUFFRE, cheffe de bureau de la tutelle au MTE, CGDD, service de la recherche et de l'innovation, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ;  
M. Alain BLAZEKOVIC, chargé de tutelle de l'IGN au MTE, CGDD, service de la recherche et de l'innovation, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ;  
Mme Magali STOLL, directrice générale adjointe de l'IGN ;  
Mme Anaïs AUBERT, conseillère auprès du directeur général de l'IGN ;  
Mme Jeanne STRAUSZ, secrétaire générale de l'IGN ;  
Mme Cécile BORGES-LEMARIÉ, secrétaire générale adjointe de l'IGN ;  
M. Jérôme GIUDICELLI, directeur des ressources humaines de l'IGN ;  
Mme Dominique JEANDOT, directrice de la communication de l'IGN ;  
M. Philippe GERBE, directeur des opérations et des territoires de l'IGN ;  
M. Manuel FULCHIRON, directeur adjoint des opérations et des territoires de l'IGN ;  
M. Guillaume MELLIER, directeur des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN ;  
M. Claude PÉNICAND, directeur de l'IGN délégué à la stratégie ;  
Mme Nathalie ELTCHANINOFF, directrice adjointe des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN ;  
Mme Blandine MARCHAND, directrice des systèmes d'information de l'IGN ;  
M. Nicolas PAPARODITIS, directeur de l'ENSG-Géomatique ;  
Mme Aurélie MAUROY, cheffe de la mission juridique de l'IGN ;  
Mme Catherine DESTANDAU, cheffe du service des achats et des marchés de l'IGN ;  
M. Yannis IMBERT, chef adjoint du service des affaires financières et du contrôle de gestion de l'IGN ;  
M. Loïc GRONDIN, chef de projet Lidar HD de l'IGN ;  
M. Frank FUCHS, directeur de projet Terr-IA de l'IGN ;  
M. Boris Wattrelos, chef de projet Terr-IA de l'IGN ;  
M. Laurent DELGADO, chef de projet Géoplateforme de l'IGN ;  
Mme Christelle DION, assistante de la secrétaire générale de l'IGN.

Nombre de personnes ayant voix délibérative : 22.

### ***Ouverture de la séance du conseil d'administration à 9 h 40.***

**Mme la Présidente** accueille M. Olivier Rousset, directeur général adjoint de l'Office national des forêts, et l'invite à se présenter. Il ne participera pas aux délibérations mais prendra part à la discussion.

**M. Olivier ROUSSET** précise qu'il assure l'intérim à la direction de l'ONF en attendant la nomination prochaine d'un nouveau directeur général. Il remercie la présidente de l'accueillir en cette instance puisque l'IGN est un partenaire important pour l'ONF.

**Mme Anne SAMICA** souhaite faire une intervention préliminaire, elle lit la déclaration de la CGT annexée au présent procès-verbal.

**M. Éric PEYROUSE** souhaite faire une intervention préliminaire, il lit la déclaration de la CFDT annexée au présent procès-verbal.

**Mme la Présidente** prend acte de ces déclarations préliminaires. Elle précise que si les sujets d'organisation interne du temps de travail ne relèvent pas de la compétence du conseil d'administration, il revient néanmoins à ce dernier de suivre avec vigilance les orientations données par la direction générale. Par ailleurs, elle note qu'il est paradoxal de relever qu'il y a de la souffrance au travail et de reprocher à l'IGN l'embauche de psychologues du travail. Il y a dans toutes les administrations des psychologues du travail et il y avait donc jusqu'à présent à cet égard un manque au sein de l'IGN. La demande concernant le point d'indice s'adresse surtout aux tutelles. Mme la Présidente souligne qu'au moment de la transition écologique il faut porter une attention particulière aux agents. Le conseil d'administration a d'ailleurs pu insister sur la nécessité d'augmenter les crédits dédiés à la formation. Cet effort a été fait et doit être maintenu, car les crédits de formation constituent la garantie que les agents puissent mieux assumer de nouvelles missions sans inquiétude excessive et avec les outils adéquats. Il en va de même du développement managérial, le directeur des ressources humaines s'est investi sur ces sujets et la direction générale devra y veiller

**M. Thierry COURTINE** prend également acte de l'expression de besoins adressée par les représentants du personnel. La question du point d'indice dépasse le périmètre de chaque ministère. Le gouvernement a communiqué sur un mouvement à venir sur le point d'indice. D'autre part, il est effectivement important de procéder à un diagnostic du temps de travail au moment où l'IGN connaît une activité importante en termes de projets.

#### **1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2022 (délibération n° 5)**

**Mme la Présidente** vérifie que toutes les observations ont pu être transmises sur le procès-verbal puis procède au vote.

La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour : 22                      Abstention : 0                      Contre : 0

## 2. Point d'étape par le directeur général de l'IGN sur la démarche Géo-communs et les principaux faits saillants de la vie de l'établissement

**M. Sébastien SORIANO** se félicite de l'état d'avancement des grands projets de l'IGN et de la forte appétence de l'écosystème de l'IGN vis-à-vis du Lidar HD, de la Géoplateforme et de l'OCS-GE. Les recrutements en cours progressent également sous l'impulsion de l'ensemble des directions. Au total, 150 nouvelles compétences devront avoir été recrutées d'ici à trois ans sur les métiers d'avenir.

La direction de l'IGN travaille actuellement à une carte des emplois qui permettra de repérer des espaces de mobilité permettant aux agents d'évoluer vers des emplois en développement en étant accompagnés à cet effet par la DRH. L'IGN bénéficie à cet égard du soutien du FAIRH (Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines) concernant l'accompagnement des agents et notamment la formation.

Par ailleurs, une attention est portée à l'ENSG géomatique puisque la promotion de fonctionnaires issus de cette école va passer progressivement de 10 à 25 par an, ce qui permettra à l'IGN de faire face à des défis de recrutement sur des marchés en tension. L'ENSG est accompagnée dans cette montée en charge avec des renouvellements et renforts de postes. Des évolutions de programme sont également prévues pour renforcer les formations sur les enjeux d'avenir.

Un travail qualitatif est également engagé pour un meilleur collectif de travail. La crise sanitaire a amené des changements structurels dans la manière de travailler avec l'augmentation du télétravail mais aussi la volonté de certains agents de s'installer en région. Le défi à relever est de travailler mieux ensemble et d'éviter que le confort individuel ne remette en cause la qualité de travail du collectif. Le premier volet de ce travail concernera le projet managérial et consistera en l'animation de la communauté des managers de l'IGN afin de partager des bonnes pratiques. Par ailleurs, un chantier s'engage sur le temps de travail. Sur ce dernier volet, l'objectif est de travailler davantage ensemble, c'est-à-dire que les agents soient moins en congés à des moments différents.

La commission de la stratégie s'est réunie le 20 mai dernier. Trois points importants y ont été abordés :

- les nouvelles priorités de l'IGN concernant ses futurs grands projets ;
- les coûts induits par l'ouverture des données. Ces coûts regroupent l'animation de communautés, le coût des communs, les coûts de diffusion.
- les collaborations de l'IGN avec des communautés ouvertes, dont Open Street Map, afin de clarifier ce que cela signifie en termes de pratiques et de licences ;

Il a été décidé d'évoquer lors de la prochaine réunion de la commission de la stratégie l'enjeu de la planification écologique en donnant dans ce cadre à l'IGN un rôle d'opérateur de données au service de cette planification écologique territoriale.

**Mme la Présidente** remercie le directeur général pour cette présentation et s'enquiert d'éventuelles réactions des membres du conseil d'administration.

**Mme Anne SAMICA** souhaite pour sa part décrire la réalité vécue par les agents de l'IGN. La direction générale a présenté une charte managériale qui, selon la CGT, ne fera qu'amplifier le malaise actuellement croissant chez les agents. Rien ne permet d'y garantir les droits des salariés et les conditions de travail. Rien ne permet d'y garantir la faisabilité des projets. La question de la charge de travail n'y est pas abordée, ni la charge mentale, ni la façon de prioriser les activités. De plus en plus, les agents sont sollicités sur plusieurs projets en parallèle, souvent sous pression et avec des délais très contraignants. Il faut des garde-fous pour que les charges n'exploient pas et pour prévenir

les risques psychosociaux. Le management reste très descendant et ne laisse pas la possibilité aux agents de peser sur leurs activités. Ceci, alors même qu'il leur est demandé de s'engager davantage.

Ces dernières années, les agents ont été de plus en plus nombreux à interpeller les représentants de la CGT. Ils leur signalent diverses difficultés rencontrées dans leur travail : surcharge, désorganisation, perte du sens, harcèlement, pressions. Ces difficultés ont souvent des conséquences graves (burn-out, dépression, arrêt maladie, départ précipité du poste, tentative de suicide sur le lieu de travail, suicide). Actuellement, à la connaissance de la CGT, il y a au moins une quarantaine de personnes qui vont mal ou très mal à l'IGN, du fait de leur activité professionnelle et d'autres qui ne le font pas savoir mais qui ne s'en portent pas moins mal. Cela est constaté au sein de toutes les directions. Cela fait plusieurs mois que la CGT en alerte la direction générale ainsi que la direction des ressources humaines par différents moyens. Face à cela, la direction ne fait rien et ne protège pas les agents même si certains faits sont reconnus par le CHSCT. Aucune prévention réelle n'est mise en place. Par conséquent, la CGT renouvelle son alerte déjà plusieurs fois émise.

**M. Sébastien SORIANO** est très sensible à l'alerte qui vient d'être formulée, qu'il entend pour la première fois et dont il découvre l'ampleur alléguée par la CGT. Il souhaite que les cas d'agents en souffrance évoqués soient précisés par la CGT et puissent être portés à la connaissance de la DRH si ce n'est pas déjà le cas.

**Mme la Présidente** précise que la sortie de la pandémie constitue une période difficile dans de nombreux collectifs de travail et que le sujet sera évoqué plus avant dans d'autres instances de l'IGN. Il faut collectivement aider à la mise en place d'outils pour sortir de cette situation. La réflexion sur les horaires de travail et le projet managérial seront des outils qui aideront à avancer.

**Mme la Présidente** fait savoir en outre que la dernière commission de la stratégie a connu des échanges nourris. La présidente estime que la planification écologique est une bonne chose pour l'établissement, car l'IGN a été précurseur dans certains domaines tels que la forêt et la cartographie des risques et peut donc être positionné en chef de file à cet égard, au niveau national comme au niveau européen.

**Mme la Présidente** présente M. Manuel Fulchiron qui a récemment rejoint l'IGN pour prendre en charge la partie forêt.

**M. Manuel FULCHIRON** précise avoir rejoint l'établissement depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022 au poste de responsable forêt de la direction des opérations et des territoires de l'IGN, poste de directeur adjoint. Il a précédemment occupé plusieurs postes dans le domaine de la forêt, de la biodiversité, de l'eau, dans des services déconcentrés. Il a été à la fois producteur, utilisateur, gestionnaire et distributeur de l'information. Il rencontre actuellement de nombreux acteurs internes et externes à l'IGN avec pour objectif le renforcement du pilotage technique de l'action de l'IGN sur la forêt. Il travaille en lien étroit avec Mme Nathalie Eltchaninoff en ce qui concerne la réponse et l'anticipation des besoins futurs en matière d'information forestière. Il se tient à la disposition de l'ensemble des membres du conseil d'administration pour faire plus ample connaissance avec eux afin d'être au rendez-vous des prochaines échéances importantes, à commencer par les prochains résultats de l'inventaire forestier et les premières briques de l'observatoire des forêts.

**Mme Nathalie ELTCHANINOFF** ajoute qu'en tant que directrice adjointe de la direction des programmes et de l'appui aux politiques publiques, elle travaille en binôme avec M. Manuel Fulchiron, et exerce une mission de coordination des activités forestières dans le périmètre des missions de sa direction, à savoir les relations institutionnelles, le pilotage de projets, les modalités de diffusion de l'information et une veille sur l'équilibre économique des activités.

**Mme la Présidente** remercie M. Manuel Fulchiron et Mme Nathalie Eltchaninoff pour leurs missions respectives et conjointes et approuve le fait d'avoir un référent facilement identifiable au sein d'une direction engageant les principaux projets liés à la forêt.

### **3. Comité de suivi du contrat d'objectifs et de performances (COP) et de l'engagement pluriannuel d'objectifs et de moyens (EPOM)**

**Mme Jeanne STRAUSZ** rappelle que le COP (Contrat d'objectifs et de performance) a été signé en décembre 2020 et l'EPOM (Engagement pluriannuel d'objectifs et de moyen) en janvier 2022. Ce comité suivra à la fois le COP et l'EPOM puisque l'EPOM est le pendant financier du COP et que plusieurs indicateurs de l'EPOM reprennent les indicateurs du COP. Elle signale que le secrétariat général a pris en compte les remarques adressées par la tutelle ainsi que ses demandes de correction depuis la transmission des documents.

**M. Claude PÉNICAND**, directeur adjoint des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN délégué à la stratégie, présente les différents indicateurs du COP et de l'EPOM.

Le premier indicateur du COP vise à comptabiliser les nouveaux grands projets de production de données en appui des politiques publiques. Quatre grands projets ont ainsi été dénombrés dès le lancement du COP et l'objectif était de lancer quatre nouveaux grands projets : le projet T-REX pour le ministère des armées, le projet de plan de corps de rue simplifié qui vise à accompagner la réforme anti-endommagement des réseaux enterrés d'ici 2026, la production de l'occupation du sol grande échelle et la production de la couverture nationale en Lidar HD. Ces projets sont aujourd'hui lancés. L'état d'avancement de certains d'entre eux sera détaillé lors du présent conseil d'administration. L'indicateur du COP est donc aujourd'hui atteint.

En ce qui concerne l'avancement de ces productions, deux indicateurs ont été mis en place dans le cadre de l'EPOM, sur le Lidar HD et l'occupation du sol à grande échelle. Dans les deux cas, l'avancement paraît modeste par rapport à la cible car la progression de ces projets n'est pas linéaire et qu'une phase de mise en place initiale et de montée en puissance est nécessaire. La couverture du territoire en nuages de points Lidar HD atteint déjà 20 % même si toutes ces données ne sont pas encore validées, ce qui est conforme à l'objectif. En termes de couverture en données d'occupation du sol à grande échelle, un département pilote permettant de qualifier le processus de production a été validé, la mise en place est achevée et la production effective va pouvoir commencer.

Un autre indicateur du COP vise à mesurer l'appétence de la population pour les données d'intérêt général que produit l'IGN par un indicateur de consommation en ligne de ces données mesurées en téraoctets. L'indicateur est très proche de la cible attendue pour fin 2024, il sera probablement dépassé d'ici à fin 2024 grâce à la politique d'ouverture des données mise en place qui a accéléré l'appétence des données, ainsi qu'à la promotion des services en ligne effectuée.

Sur l'inventaire forestier, deux indicateurs sur la qualité de la donnée sont prévus par le COP : la marge d'erreur sur la mesure du volume de bois sur pied au niveau national ainsi que sur la mesure du volume de bois prélevé en forêt au niveau national. Concernant le premier de ces deux indicateurs, le résultat est légèrement inférieur à la cible visée du fait de la complexité de l'évolution de la forêt. M. Manuel Fulchiron s'attachera à réaligner cet indicateur sur son objectif. En ce qui concerne le second indicateur, le résultat est conforme à la cible visée.

Un autre indicateur sur le domaine de la forêt, dans le domaine de l'expertise, a pour but de suivre le renforcement du rôle de l'IGN dans la connaissance de la forêt de manière partenariale avec les acteurs de la filière. Il s'agit concrètement de la mise en œuvre du projet d'observatoire de la forêt et

du dénombrement des partenaires ayant déclaré leur volonté d'adhérer et de participer à ce projet. Actuellement, ce projet compte déjà quatre partenaires et les discussions sont en cours avec d'autres et permettront sans doute de dépasser les objectifs attendus.

Un indicateur du COP porte sur la maîtrise des délais d'exécution des prestations dans le cadre des marchés notifiés par le ministère des armées. La marge de dépassement tolérée par cet indicateur est de 5 % et celle-ci est respectée puisqu'en 2022, aucun dépassement de délai n'a été constaté.

Deux indicateurs concernent la mise en place de la Géoplateforme. Le premier suit, pour le COP, la mise en place du socle technique de la Géoplateforme. La trajectoire a été reprécisée avec la DINUM (Direction interministérielle du numérique) depuis la signature du COP via le processus de validation des grands projets informatiques, c'est cette trajectoire qui est suivie dans l'indicateur. L'état d'avancement était de 15 % à fin avril 2022 pour 100 % attendus fin 2024. Le second indicateur suit pour l'EPOM le nombre de partenaires ayant adhéré au programme Géoplateforme. Ceux-ci étaient 27 à fin avril 2022 pour un objectif de 100 fin 2024, ce qui est conforme aux attentes.

**Mme Jeanne STRAUZ** prend le relai concernant les indicateurs liés à la recherche, à l'innovation et à la formation.

Deux indicateurs du COP visent à garantir un enseignement d'excellence. Le premier suit le nombre d'élèves des cycles longs de l'ENSG conférant le grade de master ou reconnu par la Conférence des grandes écoles et le second le coût moyen pour l'IGN par élève des cycles longs. Sur le premier indicateur, la cible fixée pour fin 2024 ne sera pas tout à fait atteinte du fait du retard pris dans les recrutements d'élèves à cause du Covid-19 en 2020 et 2021. Concernant l'indicateur sur le coût moyen par élève, il est actuellement en baisse du fait du transfert à l'UGE (Université Gustave Eiffel) du paiement des bourses et à une hausse des frais de scolarité, la valeur attendue fin 2024 devrait être respectée.

Un autre indicateur du COP s'intéresse au nombre de publications par chercheur de l'IGN repérées par l'OST (Observatoire des sciences et techniques) au titre de l'année précédente. La cible de plus d'une publication par an est dépassée sur toute la période observée.

Un autre indicateur du COP sur la maturité des résultats de recherche s'attache au nombre de travaux ayant donné lieu à l'accompagnement d'une démarche d'industrialisation ou à une valorisation en interne ou en externe. Actuellement, trois travaux de ce type ont été dénombrés pour un objectif de 10 à fin 2024. L'objectif à fin 2024 devrait être atteint.

Plusieurs indicateurs du COP et de l'EPOM portent sur les ressources déployées par l'établissement notamment pour réaliser ses objectifs métier. Un premier indicateur du COP porte sur l'équilibre du solde budgétaire en fin d'année. Or, le changement de modèle de l'établissement soutient des levées de fonds sur les grands projets conduisant à une oscillation forte du solde budgétaire. Ainsi l'IGN perçoit de gros volumes de subventions, ce qui s'est traduit par un solde très positif, de plus de 25 M€ en fin 2021, puis les années suivantes l'IGN consommera les subventions en ayant notamment recours à la sous-traitance, ce qui creusera le solde. Cet indicateur du COP ne sera pas à l'objectif fin 2024. Cet indicateur est devenu obsolète, et le suivi budgétaire porte désormais davantage sur la trésorerie de l'établissement afin de s'assurer que malgré les fortes variations du solde budgétaire l'établissement est toujours en état de fonctionnement. Ce second indicateur budgétaire du COP comptabilise le nombre de jours d'activité de l'établissement couvert par la trésorerie en fin de mois. Cet indicateur est bien de façon constante supérieur à 30 jours, ce qui est conforme à l'objectif. Cet indicateur s'est vu complété dans l'EPOM par un indicateur de la trésorerie hors grands projets dont l'objectif de 7 M€ sur toute la période devrait également être respecté sur toute la période de l'EPOM.



La dernière série d'indicateurs dont il est fait état concerne les ressources humaines de l'établissement, lesquelles sont indispensables à sa transformation. Il s'agit tout d'abord, pour le compte du COP, du pilotage de l'agenda social via le respect du calendrier et des objectifs fixés au directeur général. Cet indicateur est suivi annuellement en fonction des négociations inscrites à l'agenda social. La cible de 100 % des objectifs est totalement respectée et devrait le demeurer jusqu'à fin 2024. Ont ainsi été traités en 2021 le protocole sur l'égalité professionnelle, l'évolution du règlement sur le télétravail, les engagements sur le RIFSEEP et la désindexation des ouvriers de l'Etat. Il s'agit ensuite de suivre le taux de nomination des femmes sur les emplois d'encadrement supérieur. La cible doit être comprise entre 37 % et 63 %. Le taux actuel est de 50 % et l'objectif devrait être respecté à fin 2024. Il est à noter qu'une directrice générale adjointe a été nommée durant la période observée ce qui conforte l'atteinte de cet objectif.

Ces derniers indicateurs du COP ont été complétés lors de la discussion sur l'EPOM par deux autres indicateurs. Le premier est relatif à l'ambition de l'IGN de se doter d'ici à fin 2024 de 150 compétences nouvelles en recrutements externes ou internes (montée en compétence ou reconversion d'agents IGN ou affectations en sortie d'ENSG) pour réussir la transformation de l'établissement. Le rythme actuel des recrutements laisse à penser que la cible sera atteinte en fin de période. Le directeur des ressources humaines pourra apporter des précisions concernant les recrutements réalisés. Le second indicateur concerne la réduction annuelle des effectifs dénombrés en ETP, laquelle devrait être de -35 ETP à fin 2024, ce qui est conforme au rythme souhaité.

**M. David-Olivier BOURGEOIS** souligne la satisfaction de la direction du budget de la prise en compte par l'IGN de ses recommandations, concernant notamment la trésorerie et son utilisation. Le mode de suivi présenté à cet égard lui convient très bien.

**M. Jérôme GIUDICELLI**, directeur des ressources humaines, souhaite apporter des illustrations concrètes de l'avancée du plan de recrutement concernant les emplois nouveaux et en croissance c'est-à-dire notamment ceux liés aux sciences des data, à l'intelligence artificielle, à l'infrastructure, à la diffusion et aux services numériques, à la conduite de projet en matière de systèmes d'information et de production et aux métiers du collaboratif. Ainsi, en matière de sciences des data et d'intelligence artificielle, un poste d'ingénieur d'études data scientist et un poste de doctorant en télédétection et en intelligence artificielle ont été pourvus. Concernant la diffusion et les nouveaux services numériques, un poste de responsable de la fabrique des Géo-communs et un poste d'ingénieur référent animateur de communautés d'usage des services numériques ont été pourvus. En matière de conduite de projet, un poste de chef de projet maîtrise d'œuvre en évolution de systèmes d'information a été pourvu. Sur les métiers du collaboratif, un poste d'ingénieur référent en stratégie collaborative a été pourvu. En outre, quelques postes de fonctions support étroitement associés à ces emplois nouveaux et en croissance ont été pourvus, comme un poste de chargé de suivi contractuel des marchés de production. Par ailleurs, la direction des ressources humaines est en train de finaliser les dix postes qui seront proposés à la sortie de l'ENSG pour les ITGCE (ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat) de la filière fonctionnaire. Ces dix postes sont eux-mêmes très liés aux compétences nouvelles recherchées par l'IGN ainsi qu'aux grands projets.

**M. Claude PÉNICAND** ajoute, pour clore la présentation menée conjointement avec Mme Jeanne Strausz, que tous ces indicateurs ne représentent pas la totalité de l'activité de l'IGN mais en sont des points marquants. L'IGN est engagé dans une profonde transformation avec l'évolution de son modèle économique, avec des virages technologiques à négocier et un renforcement des compétences clés nécessaires. Si les résultats présentés sont majoritairement en ligne avec les indicateurs fixés, l'atteinte des cibles nécessite cependant la poursuite d'une transformation ambitieuse, ainsi les points de vigilance suivants ont été identifiés :

- la capacité à recruter de façon effective les talents recherchés sur des marchés souvent en tension, de façon à rassembler au sein de l'institut une masse critique au service des politiques publiques ;
- les relations avec la Dinum (Direction interministérielle du numérique) qui a un rôle interministériel de rationalisation dans le domaine informatique alors que l'IGN a des préoccupations davantage métiers, avec des problématiques de volumes de données, de puissance de calculs nécessitant un meilleur partage des objectifs opérationnels ;
- la situation complexe que traverse la forêt et la tension que cela crée sur l'activité de suivi de l'institut ;
- le risque de voir des acteurs publics, nationaux ou locaux, mener des projets de description du territoire sans concertation avec l'IGN et sans valoriser les efforts et moyens mis à disposition ;
- le renforcement des relations avec les industriels du domaine et la détermination des bonnes modalités d'interaction et d'accompagnement pour que ceux-ci puissent contribuer à l'atteinte des objectifs portés par l'institut.

**Mme la Présidente** remercie M. Claude Pénicand et Mme Jeanne Strausz pour leur présentation et invite les représentants des tutelles à faire part de leurs observations concernant cette présentation d'indicateurs d'un contrat qu'elles ont cosigné.

**M. Thierry COURTINE** tient à saluer la qualité de la présentation de ces indicateurs et son efficacité didactique ainsi que le sérieux suivi du maintien de la trajectoire et des objectifs fixés.

**M. Thierry DELDICQUE** souligne la clarté de l'exposé et la qualité du travail effectué pour la mise à jour du RPG (Registre parcellaire graphique) en 2022, qualité soulignée également par l'ASP (Agence de services et de paiement) et les DDT (Directions départementales des territoires) concernées et permettant de s'engager dans la préparation de la suite.

**M. David-Olivier BOURGEOIS** indique que la direction du budget se retrouve dans la présentation qui vient d'être faite du suivi des indicateurs et constate que le modèle économique de l'IGN est en pleine évolution.

**M. Thierry TOUZET** souhaite faire un focus sur l'indicateur concernant l'inventaire forestier et notamment sur la mesure du volume du bois sur pied au niveau national. La marge d'erreur tolérée pour cet indicateur ne sera pas respectée d'ici 2024. L'enquête statistique de l'inventaire est complexe, elle est basée sur le terrain. Il est question du recrutement de talents, mais les talents s'exercent aussi sur le terrain. Les Assises de la forêt ont rappelé l'importance d'un outil d'observation et de monitoring de la forêt. Une tension est constatée sur l'inventaire pour tenir cet indicateur. L'effort de l'IGN pour stabiliser le nombre de personnes sur le terrain est réel, mais les demandes de données s'accroissent du fait du changement climatique, notamment du fait de nouveaux protocoles (mesure de la mortalité, sur la régénération et la pression du gibier) et de l'accroissement des surfaces forestières. Or, le nombre de points ne peut être augmenté pour améliorer ce résultat. Certes la recherche et le multi sources pourraient apporter des améliorations sur le résultat, de même que le Lidar HD mais celui-ci ne sera disponible France entière que dans 4 ans. L'UNSA tient donc à alerter quant à la nécessaire qualité de suivi de cet indicateur et sur la tension pesant sur l'inventaire pour produire des résultats conformes aux attentes.

**Mme la Présidente** prend bonne note de la tension sur la filière. La direction générale a accru la dotation en ETP pour faire face à cet accroissement de la demande. Beaucoup d'acteurs ont découvert la richesse de l'inventaire forestier, ce qui a provoqué des attentes et donc des demandes qui finissent par être adressées aux acteurs de terrain. Une augmentation de la dotation en

personnel pourrait donc être souhaitable ainsi qu'un accompagnement des acteurs de la filière bois que sont le CNPF et l'ONF.

**M. Jean-Michel SERVANT** souligne, en tant que président de l'interprofession nationale France Bois Forêt, l'importance de l'inventaire forestier pour l'interprofession, car les forêts françaises sont actuellement confrontées à des crises majeures, sous-tendues par le changement climatique. Ces crises entraînent des dépérissements, des attaques sanitaires, des événements météorologiques majeurs, des incendies. La forêt doit s'adapter à ces crises et cela constitue un enjeu de politique publique, économique et même de société : transformer la forêt pour augmenter sa résilience. Pour cela, il importe plus que jamais d'augmenter la fiabilité et la finesse de l'inventaire forestier. Au-delà de la vision statique de la forêt, une vision dynamique de la forêt est désormais nécessaire pour pouvoir établir des projections à 10, 20 ou 30 ans de l'état futur de la forêt.

**Mme la Présidente** remercie M. Jean-Michel Servant pour son intervention. Du terrain aux laboratoires de recherche, c'est avec l'ensemble de la filière que l'IGN pourra répondre aux attentes de la société en matière de connaissance et de prospective.

**Mme Claire HUBERT** accorde également de l'intérêt à la notion d'observatoire, car c'est en croisant des données différentes qu'il sera possible de mettre en perspective les résultats. Le travail entamé par l'IGN avec l'ensemble de la filière doit contribuer à cet objectif.

**M. Olivier ROUSSET** souscrit aux propos de M. Servant concernant les enjeux d'une forêt très impactée par les effets du changement climatique. Actuellement, les plantations diversifiées ambitionnent de régénérer la forêt, mais le déficit hydrique actuel fait craindre le pire. Par conséquent, l'ONF est volontaire pour contribuer activement à la mise en place de l'observatoire.

**M. Éric PEYROUSE** souhaite faire état de plusieurs remarques. Il pointe tout d'abord les difficultés des agents de l'ENSG à assurer un enseignement d'excellence. Il souligne l'effort de recrutement de la DRH concernant les recrutements internes et externes concernant les 150 emplois précédemment mentionnés. La CFDT transmettra aux agents impliqués dans le RPG la remarque du MASA sur la qualité de la mise à jour. La CFDT se félicite également du recrutement de M. Fulchiron et de la volonté de redonner à la forêt la place qu'elle mérite à l'IGN. Enfin, la CFDT ne comprend pas le fait que l'expérimentation du foncier innovant de la DGFIP sur la détection des piscines n'ait pas fait appel à l'IGN hormis la couverture aérienne.

**Mme la Présidente** précise que le bilan du COP pointait le risque de voir des acteurs publics nationaux ou locaux mener des projets de description du territoire sans concertation avec l'IGN. Ce sujet est sensible pour l'IGN, mais aussi pour les deniers publics. Il faut donc trouver des moyens d'intégrer aux activités de l'IGN les travaux réalisés localement notamment dans les collectivités territoriales. À cet égard, le CNIG (Conseil national de l'information géolocalisée) a un rôle important à jouer dans l'information géographique. Par ailleurs, l'ENSG sera évoquée ultérieurement durant le présent conseil d'administration.

**M. Mathieu LEMASSON** considère que la notion de grand projet est à géométrie variable. Ainsi, le PCRS (Plan de corps de rue simplifié), opportunément, devient un grand projet. Certains avancements indiqués sont étonnants, de même que l'enthousiasme sur les perspectives, notamment en ce qui concerne la couverture de l'OCS-GE (Occupation du sol à grande échelle) ou du Lidar à fin 2024. En outre, la CGT a signalé dès l'origine le caractère inadapté de certains indicateurs, la preuve en est faite aujourd'hui. Ainsi peut-on citer l'indicateur sur le volume de données sortantes : en mettant en accès libre des données beaucoup plus volumineuses qu'avant telles que les données Lidar on dépasse forcément les indicateurs. En ce qui concerne l'égalité professionnelle, la CGT note que la part des femmes au niveau des chefs de service demeure insuffisante malgré la

satisfaction affichée. De même, en ce qui concerne les partenaires Géoplateforme, si les participants aux réunions d'animation sont effectivement nombreux, le nombre de 27 partenaires ne semble pas constituer un si bon résultat selon la CGT. Il existe donc, une importante différence d'analyse des mêmes indicateurs selon qu'ils sont considérés depuis l'intérieur ou l'extérieur des services considérés.

**Mme la Présidente** renvoie à la note d'information relative au présent point de l'ordre du jour pour une définition précise de la notion de partenaire de la Géoplateforme. Par ailleurs, tout exercice de planification a un côté un peu artificiel et très ambitieux. La présidente se réjouit pour sa part que le plan soit ambitieux, surtout qu'il l'est de façon raisonnable.

**M. Sébastien SORIANO** indique avoir récemment visité le bâtiment J de l'IGN où une affiche de 2014 affirme : « *Avoir de l'ambition pour les missions de service public, c'est possible et urgent.* »

**Le colonel CHABLE** salue la bonne performance dont témoignent les indicateurs concernant les projets liés à la défense. Cela souligne l'adossement du ministère des Armées sur l'IGN pour l'appui géographique en partant de la production de données, à travers de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre. Cela témoigne du savoir-faire de l'IGN, notamment pour réaliser l'objet très concret que constitue la carte géographique. Une vigilance constante doit être exercée sur la qualité de la production. L'agilité de la production consiste à savoir s'adapter aux évolutions telles que l'intelligence artificielle. Le savoir-faire concerne aussi bien l'IGN, opérateur géographique de référence, que la base industrielle et technologique de défense sur laquelle s'appuie l'IGN dans le volet faire-faire et concerne 200 à 250 personnes travaillant au quotidien pour produire des données géographiques au profit du ministère.

**Mme la Présidente** demande au colonel Chable si les annonces du président de la République sur la modification de la structure budgétaire pour tirer les conséquences de la situation en Ukraine risquent d'avoir un impact sur l'augmentation de la demande des armées vis-à-vis de l'IGN.

**Le colonel CHABLE** répond que si les données GHOM (Géographie hydrographie océanographie météorologie) constituent la base, il y a beaucoup d'autres priorités. La France a fourni des appuis qui nécessitent d'être complétés. Le niveau d'investissement géographique est déjà conséquent, mais l'intelligence artificielle pourrait apporter un utile complément, tout en étant un moyen d'optimiser la production permettant de produire plus et mieux sans évolution du périmètre financier.

**M. Charles HUOT**, président du pôle de compétitivité Cap Digital, précise que Cap Digital et son écosystème d'entreprises se tiennent aux côtés de l'IGN pour diffuser la stratégie d'ouverture et de développement numérique auprès de ces entreprises qui sont friandes de données et de partages concernant les dernières avancées notamment en matière d'intelligence artificielle.

**Mme la Présidente** relève l'importance de la présence de cet écosystème de surcroît engagé dans une dynamique d'échange. La direction générale de l'IGN souhaite également se tourner vers cet écosystème pour donner une nouvelle impulsion à ces échanges.

*Mme Claire Hubert quitte la séance à 10h45*

**3bis. Rectification de la délibération n°2021-09 du 25 juin 2021 donnant délégation au directeur général pour définir la politique résiduelle de tarification des produits et services de l'IGN destinés aux marchés professionnel et grand public (délibération n°8)**

**Mme la Présidente** indique que le point à l'ordre du jour consiste en une modification matérielle.

**Mme Aurélie MAUROY**, cheffe de la mission juridique précise que la présente délibération vient rectifier une délibération du conseil d'administration du 25 juin 2021 établissant le principe selon lequel les données éditées par l'IGN sans droits de tiers et qui sont diffusées en téléchargement ou par flux doivent l'être selon les termes de la licence ouverte Etalab 2.0. Il est proposé de rectifier ce point en donnant à l'IGN la possibilité de recourir pour certains projets aux autres licences de diffusion de données publiques qui sont autorisées par la réglementation.

Actuellement, le Code des relations entre le public et l'administration autorise le recours à la licence ouverte, mais également à la licence ODBL (Open Database Licence) et possiblement à d'autres licences à l'avenir. L'utilisation de la licence ODBL pourrait permettre un alignement sur les pratiques d'autres administrations comme en matière de données de transport ou pour favoriser l'utilisation de données de partenaires elles-mêmes diffusées sous la licence ODBL. Cette rectification s'inscrit dans la continuité des travaux de la commission de la stratégie qui s'est réunie le 20 mai 2022 et qui a acté de l'intérêt que pourrait présenter la diffusion de certaines données de l'IGN sous d'autres licences ouvertes que la licence Etalab dès lors que les données socles de l'établissement n'en soient pas affectées.

Le projet de délibération proposée n'affecte donc pas le principe d'une diffusion des données IGN sous la licence Etalab, il permet par exception, et pour des projets spécifiques (les données éditées par l'IGN sans droits de tiers), la diffusion des données selon les termes de la licence ODBL ou de toute autre licence ouverte autorisée par les dispositions légales et réglementaires.

**Mme la Présidente** rappelle que le principe de la délibération était de donner délégation au directeur général pour agir dans le domaine de la tarification afin d'alléger les séances du conseil d'administration. Par principe, l'IGN doit diffuser ses données gratuitement dès lors qu'il n'y a pas de droits de tiers. Lors de sa délibération sur le sujet, le conseil d'administration avait ajouté une précision concernant la licence, puisqu'il devait s'agir d'une licence Etalab, or ce n'est pas la seule licence autorisée. Or, en commission de la stratégie, il a été jugé préférable de permettre l'usage d'autres licences ouvertes que la seule licence Etalab tout en rappelant le principe de la gratuité lorsqu'il n'y a pas de droits des tiers. Cela ne change rien au périmètre de la délégation qui a été donnée au directeur général de fixer les tarifs lorsque des tarifs de vente sont applicables, c'est une délibération matérielle

**M. Mathieu LEMASSON** déplore ce choix, l'IGN en ouvrant ses données a ouvert largement ses portes, l'ODBL est un signal de restriction car l'ODBL induit des contraintes alors qu'il n'y a pas de contrainte en licence ouverte.

**Mme la Présidente** admet qu'il importe de rester vigilant à cet égard, car le principe de la loi et le souhait des concitoyens sont que l'ouverture des données géographiques soit réelle et sans contrainte. Toutefois, ne mentionner qu'une seule licence comme c'était le cas dans la rédaction actuelle de la délibération est également problématique.

**M. Thierry COURTINE** ajoute qu'il importe de ne pas s'enfermer dans l'usage d'une seule licence tout en restant vigilant quant à la manière de mettre en œuvre et d'utiliser les différentes licences.

**Mme Jeanne STRAUSZ** rappelle que le recours à la licence ODBL aura lieu par exception, comme cela est bien stipulé dans la délibération.

La délibération n°8 est adoptée à la majorité des membres votants.

Pour : 16          Abstention : 3 (3 CFTD)          Contre : 2 (2 CGT)

#### **4. Renouvellement de l'adhésion au Groupement d'intérêt public ECOFOR (délibération n° 6)**

**Mme Nathalie ELTCHANINOFF**, directrice adjointe des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN, présente le point sur le renouvellement de l'adhésion de l'IGN au GIP Ecofor, elle indique que ce dernier adresse les domaines forêt, partenariats, recherche. Il est intéressant d'en parler au moment où l'IGN s'engage dans la mission qui lui a été confiée par les Assises de la forêt et du bois de construire et d'animer un observatoire partenarial de la forêt et du bois.

Les missions du GIP Ecofor consistent en l'identification et le partage des enjeux de recherche ; la promotion et la valorisation de la production de connaissances scientifiques et de résultats de la recherche ; la promotion des enjeux forestiers dans la formation et la recherche.

Le GIP Ecofor qui a maintenant 30 ans d'existence est constitué de 12 organismes scientifiques dont la contribution financière au GIP Ecofor correspond au poids de chacun dans l'écosystème. Les actions de recherche sont portées par les organismes et consolidées par le GIP Ecofor dans son rôle de pilotage des acteurs de recherche pour mieux coordonner la production de connaissance dans le domaine de la recherche forestière.

Outre les missions du GIP Ecofor, son projet pour le prochain mandat de ses membres porte sur une meilleure prise en compte des changements globaux et des crises. Ceci, au moyen d'une approche plus systémique des questions forestières intégrant notamment les questions de société. La mission principale du GIP Ecofor est de produire des analyses scientifiques pour contribuer au débat sur les sujets concernant la forêt. Le GIP est un contributeur important de la production des connaissances qui seront valorisées dans l'Observatoire de la forêt et pourra contribuer à l'animation des groupes de travail qui seront mis en place dans le cadre de cet Observatoire. Le lieu d'émergence des sujets à instruire sera plutôt l'observatoire de la forêt. Aujourd'hui, la période est aussi intéressante, car c'est un moment d'intercession des indicateurs de gestion durable. En outre, le GIP Ecofor est en attente d'un grand projet porté par l'ANR (Agence nationale de la recherche) dans le cadre des PEPR (Programmes d'équipement prioritaire de recherche) avec une vision très intégratrice des problématiques forestières. Le GIP a beaucoup contribué à l'élaboration du dossier présenté et l'IGN est porteur de l'un des Work Packages de ce projet.

Sur la base de ces arguments, Mme Eltchaninoff propose de renouveler l'adhésion de l'IGN au GIP.

*M. David-Olivier BOURGEOIS quitte la séance à 11h15*

**Mme la Présidente** précise que d'autres membres du GIP sont présents à ce conseil d'administration et les invite à prendre la parole.

**M. Olivier ROUSSET** précise que l'ONF est également adhérent du GIP Ecofor et que cette structure présente un intérêt important pour la filière en matière d'analyse. L'ONF renouvellera également sa participation au GIP Ecofor.

**M. Jean-Michel SERVANT** revient sur la situation unique liée aux actuels enjeux climatiques. Dans la multifonctionnalité de la forêt, il ne faut pas négliger la production de bois, car ce matériau peut

apporter des solutions pour décarboner l'économie et notamment dans la construction. La filière du bois représente actuellement environ 450 000 emplois et ce nombre est amené à s'accroître. L'articulation du GIP Ecofor avec la filière constitue un sujet d'attention. Le GIP Ecofor regroupe des organismes de recherche fondamentale et plusieurs établissements publics. Or, l'interprofession n'est pas associée au projet de nouveau contrat du GIP pour les 10 prochaines années. Ceci, alors que la situation climatique et économique impose de mieux coopérer dans ces instances et que la filière ne doit pas être perçue comme des utilisateurs à qui l'on explique les choses. L'interprofession nationale France bois forêt souhaiterait donc que la gouvernance de cette institution soit revue. Ces raisons expliquent que M. Servant s'abstiendra lors du vote concernant le renouvellement de l'adhésion de l'IGN au GIP Ecofor.

**Mme la Présidente** remarque que l'Institut technologique forêt cellulose bois construction ameublement est une structure plus proche de la filière que le Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) ou l'IRD (Institut de recherche pour le développement), qui sont des structures très orientées recherche. Elle infère des propos de M. Servant le souhait de l'interprofession que le GIP Ecofor, structure de recherche, échange davantage avec la filière. Toutefois, le rapprochement entre les organismes de recherche fondamentale et les filières d'activité est toujours complexe et doit être organisé. Le GIP Ecofor pourrait prévoir à cet égard des outils favorisant les échanges avec la filière.

**Mme Nathalie ELTCHANINOFF** assure que cette préoccupation a été relayée au sein du GIP et notamment lors des Assises de la forêt. Des échanges ont eu lieu entre France bois forêt et le GIP Ecofor, ce qui œuvre dans la bonne direction. France bois forêt s'est exprimé durant le présent conseil d'administration et est membre du comité filière forêt bois de l'IGN qui examine et oriente les activités forestières de l'IGN et qui aura un rôle important dans la régulation de l'observatoire de la forêt lequel pourra ainsi faire émerger des besoins qui alimenteront le programme de travail du GIP Ecofor.

**M. Jean-Michel SERVANT** ajoute que le sujet est particulièrement sensible dans la mesure où le GIP Ecofor intervient parfois pour éclairer certaines politiques publiques.

**Mme la Présidente** confirme que cela fait partie des raisons d'être du GIP Ecofor. Il est vrai qu'il est nécessaire que les préconisations de la recherche soient à l'écoute des préoccupations des acteurs de la filière. La présidente considère que les membres du conseil d'administration de l'IGN qui sont par ailleurs membres du GIP Ecofor ne doivent pas participer à la présente délibération (*Mme Claire HUBERT CNPF a déjà quitté la séance*). Le renouvellement de l'adhésion au Groupement d'intérêt public ECOFOR est mis aux voix.

La délibération n°6 est adoptée à la majorité des membres votants.

Pour : 19            Abstention : 1 (M. Servant)            Contre : 0

##### **5. Approbation du rapport d'activités 2021 (délibération n°7) et point d'information sur le changement d'approche concernant le rapport annuel d'activités**

**Mme Dominique JEANDOT**, directrice de la communication de l'IGN, présente les intentions du rapport annuel 2021 de l'IGN, véritable outil de valorisation des activités de l'institut et de communication stratégique de l'institut à destination des tutelles mais aussi des partenaires actuels et à venir. En 2022, en concertation avec la direction générale, l'édition du rapport annuel évoluera afin d'exprimer au mieux le nouveau positionnement stratégique de l'institut. Une première partie du rapport annuel (son tome 1) sera consacrée au rapport de performance et au bilan social de l'établissement. Ce document est en cours de finalisation.

L'évolution majeure du rapport annuel édité en 2022 sera son atlas, véritable cartographie de l'anthropocène qui constituera la première partie du tome 2 du rapport d'activités. Il constituera la référence éditorialisée et illustrée du nouveau positionnement stratégique en tant que cartographe de l'anthropocène. Il s'agira pour une part d'un atlas laissant une large place aux visuels et à l'infographie pour donner à voir et à comprendre ce que sont les données d'observation des changements produites par l'IGN. Une attention particulière sera portée à la mise en valeur de cartes, de visuels de base de données de l'IGN, de datavisualisations et d'infographies. En association à ces visuels, les activités déployées par l'IGN seront expliquées. Les cinq différentes thématiques abordées dans cet atlas (artificialisation des sols, état des forêts, biodiversité, érosion des côtes et épisodes naturels extrêmes) comprendront une analyse des enjeux portée par une personnalité extérieure, un « tunnel » visuel et infographique, ainsi qu'un détail des activités réalisées par l'IGN.

Le second chapitre du tome 2 sera consacré aux missions et raisons d'être de l'IGN. Son ambition est de donner à voir les perspectives et les innovations déjà engagées par l'institut afin qu'il soit en capacité de mieux observer le territoire avec des technologies innovantes comme l'intelligence artificielle, le mix technologique, les nouvelles feuilles de route (géolocalisation, géovisualisation). Ce chapitre sera divisé en trois parties : acquérir, traiter, restituer constituant le cœur d'activités de l'IGN

La conception et la réalisation de ce tome 2 du rapport annuel, cartographie de l'anthropocène, associeront au maximum les équipes de l'établissement pour lui fournir son récit et ses visuels. Le tome 2 du rapport annuel sortira en septembre 2022 et donnera lieu à un évènement de relations publiques qui sera médiatisé.

**M. Sébastien SORIANO** salue la direction de la communication et toutes les directions concernées. Il relève que ce rapport d'activités constitue une belle occasion de mettre en cohérence diverses activités de l'institut. Même si tout ce que fait l'institut ne s'inscrit pas nécessairement dans la cartographie de l'anthropocène (notamment les données socles ou le domaine de la défense), il s'agit de mettre un coup de projecteur sur l'observation en continu du territoire, nouvelle priorité de l'IGN, avec pour ambition de présenter différemment des données existantes. Avec le tome 2 du rapport annuel, le principal enjeu sera de mettre en forme l'existant et le valoriser plutôt que de révéler de nouvelles données.

**M. Thierry COURTINE** considère qu'il est important de diffuser le positionnement de l'IGN sous une forme illustrée. Le directeur général de l'IGN a d'ailleurs été invité à faire connaître ce nouveau positionnement de l'IGN lors d'un séminaire des DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour que le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires en ait connaissance afin que les directions métier prennent en compte cette dynamique et intègrent ces dispositifs dans leur politique interne.

**Mme Anne SAMICA** souhaite faire part de l'explication de vote de la CGT. Le rapport d'activités dans son ensemble est un document très politique qui ne reflète pas ce que font les agents concrètement.

**Mme la Présidente** met la délibération aux voix.

La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour : 15            Abstention : 3 (3 CFDT)            Contre : 2 (2 CGT)



## 6. Point d'information sur les grands projets

### a) Lidar HD

**M. Claude PÉNICAND**, directeur adjoint des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN délégué à la stratégie, présente l'avancement du projet Lidar HD. Le projet Lidar HD a été lancé en 2021. La première phase a consisté en une montée en maturité (mise en place du processus et calage des dispositifs avec les sous-traitants). Il y a eu ensuite une phase d'approfondissement des besoins avec les principaux utilisateurs des données recueillies. Ce processus est toujours en cours. Les études techniques puis les acquisitions aériennes ont commencé en 2021. Un démonstrateur a été mis en ligne afin que chacun puisse y consulter ces données, ce qui permet d'en évaluer le potentiel. Plusieurs travaux de classification ont été menés en interne IGN, notamment en utilisant des algorithmes d'intelligence artificielle pour essayer d'optimiser cette tâche.

En 2022, les premières classifications en sous-traitance viennent de démarrer après avoir lancé les premières acquisitions de données brutes en 2021. L'IGN prévoit de finaliser son processus interne d'ici au mois de septembre 2022 afin de pouvoir démarrer en interne des classifications et avoir ainsi la maîtrise complète du processus. En parallèle, l'IGN a commencé à animer une communauté des utilisateurs à partir des données qui ont commencé à circuler.

**M. Philippe GERBE**, directeur des opérations et des territoires de l'IGN, ajoute que la couverture de la moitié de la surface de la France a été commandée à ce stade (266 000 km<sup>2</sup>), 97 % étant sous-traités. À ce jour, 172 600 km<sup>2</sup> ont été couverts dont 144 000 km<sup>2</sup> ont été validés, soit un quart du territoire. Actuellement, 45 % des données (soit 21 blocs) ont été validées. Les quatre sous-traitants de l'accord-cadre ne sont pas tous au même niveau puisque l'un d'entre eux en est à 0 % de données validées tandis qu'un autre en est à 100 %. Un accompagnement des sous-traitants est nécessaire. Désormais, les données sortent et commencent à être diffusées. Elles ont été massivement téléchargées, et ceci gratuitement.

**M. Claude PÉNICAND** ajoute qu'un dispositif d'accompagnement des usages a été mis en œuvre. Des échantillons de données classifiées sont accessibles en complément des données brutes qualifiées. Un démonstrateur en ligne a été mis en place. Un webinar a été animé le 19 mai afin de recueillir un maximum de retours des utilisateurs et de pouvoir prendre connaissance de leurs attentes. Un appel à projet IGN Fab sera lancé fin juin 2022 afin de sélectionner des projets et des services autour des données Lidar à l'initiative de start-ups, avec un accompagnement des ingénieurs de l'IGN pour les aider à se saisir des données et à développer des usages. À l'automne 2022, le Lidar Tour permettra à l'IGN de se rendre en région pour y sensibiliser les acteurs locaux à l'intérêt et au potentiel des données Lidar pour répondre à un certain nombre d'usages.

**Mme la Présidente** propose de regrouper les questions après le point sur l'artificialisation des sols.

**M. Sébastien Soriano** précise qu'une note complémentaire sur les usages Lidar a été transmise aux membres du Conseil d'administration.

### b) Suivi de l'artificialisation des sols

**M. Claude PÉNICAND** indique que le projet OCSGE progresse également par phases successives. La phase 1 visait à mettre en place la chaîne de production en intégrant une part d'automatisation plus conséquente grâce à l'intelligence artificielle. Ce processus s'est achevé avec la production d'un premier département pilote, le Gers. Cela a permis de valider la qualité des données issues de ce processus et leur parfaite conformité aux spécifications nationales établies par le CNIG et aux

attendus de la convention passée avec la DGALN (Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature). La phase 2, en cours depuis le mois de mars, consiste à étendre ce processus pour qu'il s'adresse à la France entière. Cela passe par la production d'annotations servant à l'apprentissage des modèles de l'intelligence artificielle sur l'ensemble du territoire. Les productions de ces données d'annotation sont sous-traitées. Les premières données livrées sont très rassurantes quant aux performances de ces modèles. Ainsi, la chaîne France entière devrait pouvoir être lancée d'ici septembre 2022 avec l'objectif d'engager la production de neuf autres départements d'ici la fin de l'année 2022 et de passer à une production de masse à partir du second trimestre 2023 (phase 3) pour couvrir l'ensemble du territoire d'ici à la fin de l'année 2024. Pour l'appropriation par les utilisateurs, une boucle d'évaluation permet aux utilisateurs de signaler des erreurs avec une boucle de mise à jour ensuite, celle-ci a déjà été mise en œuvre sur le Gers et n'a pas mis en évidence beaucoup d'erreurs.

Au-delà de la production pour accompagner les utilisateurs, un processus d'échange a été mis en place dès le test sur le Gers pour accompagner les utilisateurs. Ils peuvent intervenir à quatre étapes de la production : ils peuvent améliorer le modèle d'IA, réagir sur la production avec des boucles de correction, et disposent de ressources documentaires. D'autre part des discussions ont démarré avec les régions qui avaient déjà engagé, à leur niveau, des productions d'occupation du sol afin de voir comment elles pourraient s'appuyer sur cette production et la décliner ensuite à leur niveau. Enfin, une aide à l'appropriation des outils d'intelligence artificielle est prévue avec un webinaire organisé le 30 juin pour ouvrir les premières briques du processus de production. Par ailleurs, d'autres actions de formation, d'assistance et d'animation sont prévues autour de ce dispositif.

**Mme la Présidente** ouvre la discussion sur le Lidar et l'OCSGE.

**M. Patrick SOULÉ** félicite les services pour le travail effectué, car il y a une vraie industrialisation de la commande et du travail de la commission des marchés de l'IGN. Il est à noter, toutefois, qu'un fournisseur de la collecte de données n'arrive pas à suivre le rythme requis en matière de recueil de données Lidar HD. M. Patrick Soulé demande à M. Philippe Gerbe comment il est prévu de résoudre cette difficulté.

**M. Philippe GERBE** confirme qu'une des sociétés n'a encore aucune de ses données validées. Comme prévu dans l'accord-cadre, une analyse de leurs méthodes et de leurs outils va être conduite par deux ingénieurs de l'IGN dès la fin du mois de juin 2022. Il est à noter qu'une analyse du même type a été réalisée avec un autre groupement de l'accord-cadre en 2021 et cela avait entraîné une nette amélioration de l'exécution du marché par ce fournisseur.

**M. Patrick SOULÉ** demande ce qu'il en est du traitement des données dont le rythme semble assez lent. Il rappelle que ces données sont fondamentales pour les politiques publiques

**M. Philippe GERBE** précise que les réunions de lancement des premiers traitements ont lieu actuellement, si bien que les premières classifications pourront être validées d'ici à la fin du mois d'août. Par la suite, le lancement des marchés devrait s'accélérer au fur et à mesure de la disponibilité des données.

**M. Sébastien SORIANO** ajoute avoir été agréablement surpris par la manière dont un large écosystème d'acteurs s'est emparé des données Lidar brutes. Cela laisse à penser que des traitements de classification très sophistiqués de ces données brutes risqueraient de trop retarder la mise à disposition de ces données retraitées. Ceci, alors que les acteurs qui se seront saisis des données brutes auront déjà trouvé par eux-mêmes des solutions de classification de ces données. Cela amène à envisager un traitement « express » des données permettant d'avoir une première classification moins parfaite mais plus rapide. En outre, la classification constituant un métier

essentiel de l'institut, il ne suffit pas de recourir à la sous-traitance en la matière, mais il convient que l'IGN investisse afin d'assurer une montée en compétence sur la classification des données Lidar.

**M. Emmanuel de LANVERSIN** mentionne l'importance de l'OCS-GE pour le ministère de la Transition écologique, notamment pour la mise en œuvre du projet « Zéro artificialisation nette ».

**Mme la Présidente** rappelle que les données OCS-GE mises à disposition par l'observatoire devront être les données utilisées dans la partie juridique qui assurera dans un premier temps le suivi de la baisse de l'artificialisation durant les 10 prochaines années, puis le suivi de la désartificialisation des sols. Il ne faudrait pas qu'alors même que l'établissement se met en ordre de marche pour produire des données de grande qualité, celles-ci soient adaptées pour arranger tel ou tel partenaire comme cela s'est passé pour les cartes de cours d'eau. Quand les élus auront à rendre compte du rythme de la baisse de l'artificialisation des sols sur la base de documents graphiques, il faudra qu'ils utilisent des documents fiables qui seront ceux de l'observatoire.

**M. Emmanuel de LANVERSIN** en convient et est vigilant sur ce point dans le cadre des négociations en cours.

**M. Sébastien SORIANO** ajoute qu'au-delà de la production d'un référentiel de données, l'IGN est actif pour produire un socle, c'est-à-dire un outil complétable par les territoires et qui puisse être utilisé à des échelles différentes pour qu'il y ait un référentiel de mesures de l'Etat mais aussi un Géo-commun partagé par les territoires et l'Etat et permettant de mutualiser les efforts et inciter les territoires à participer à l'enrichissement de l'outil. C'est un dispositif innovant qui permettra de faire des économies par rapport à la production des OCS classiques. M. Soriano travaille également à la recherche de partenariats internationaux.

**M. Charles HUOT** indique que la communauté qu'il représente se réjouit également de la production de ces données très utiles. Il ajoute qu'il lui semble effectivement important de former du personnel de l'IGN aux métiers de la catégorisation, notamment dans le cadre de partenariats internationaux ou pour traiter d'autres types d'images.

**Le colonel CHABLE** partage les commentaires précédents. La production géographique est longue, comme le relevait à juste titre le directeur général. Le colonel Chable confie son inquiétude concernant Geofit, acteur important de la production géographique au niveau national, notamment pour le volet défense. Les projets Lidar et OCS-GE sont fondamentaux pour l'environnement national et illustrent à quel point le sachant —celui qui sait faire— est fondamental. Il précise que la présence d'un acteur national de référence l'est encore davantage. Cet opérateur doit être capable de fournir les données de référence qui constitueront un socle.

**Mme la Présidente** demande si la technique du webinaire utilisée avec profit sur les données brutes permet de toucher les bonnes cibles.

**M. Pierre CHASTANET** répond que l'IGN est un acteur connu et reconnu des ministères qui utilisent la composante géographique. Il est plus difficile de savoir quelle est la connaissance des collectivités locales des productions de l'IGN. Le ministère de l'intérieur utilise également le format du webinaire, car il permet de toucher une large communauté d'utilisateurs plus facilement qu'en présentiel.

**Mme la Présidente** remarque qu'il va y avoir un agenda politique très tendu concernant l'OCS-GE et il faudra que les acteurs qui seront politiquement exposés sachent que cet outil sera à leur disposition. Il importera donc pour l'IGN d'arriver à parvenir jusqu'à eux.

**Le colonel CHABLE** souligne la distinction entre les utilisateurs « lambda » des webinaires et les utilisateurs géographiques. Au ministère des armées, la communauté géographique est très réduite, mais il y a beaucoup d'utilisateurs Google. Il en va sans doute de même au sein de beaucoup de ministères ou d'entités administratives.

**Mme Anne SAMICA** se réjouit des félicitations d'un ministère de tutelle tout en demandant aux tutelles des moyens financiers pour rendre possible les projets évoqués. Elle souhaite également alerter quant à la difficulté de maîtriser les délais des grands projets et l'absence d'écoute des agents qui font avancer ces projets.

**M. Olivier ROUSSET** précise que l'ONF valorise déjà les données Lidar dans le processus d'élaboration du plan de gestion des forêts. Il s'agit de données très intéressantes qui permettent d'automatiser la production d'aménagements. L'extension du programme à l'ensemble du territoire national ouvre donc de belles perspectives.

### c) Géoplateforme

**M. Guillaume MELLIER**, directeur des programmes et de l'appui aux politiques publiques, présente le point d'étape sur la Géoplateforme qui abordera les travaux techniques et l'association des partenaires.

**Mme Blandine MARCHAND**, directrice des systèmes d'information de l'IGN, précise que les travaux amont d'architecture du socle technique d'exploitation de la Géoplateforme et de mise en place de l'usine logicielle sont terminés. La livraison est prévue le 24 juin 2022 pour l'usine logicielle et le 4 juillet pour le socle technique d'exploitation. L'itération suivante de développements est en préparation, les spécifications fonctionnelles générales ont été livrées. Des ateliers de relecture croisée entre l'IGN et le groupement WorldLine/Accenture ont été mis en place afin de s'assurer que WorldLine a bien compris le besoin et les priorités et que l'IGN a bien compris l'offre proposée par WorldLine. Ces ateliers permettent de construire une relation partenariale et pas seulement contractuelle. La première commande devrait être passée fin juin. Les travaux de préparation de la migration des données ont été lancés. Le projet « interfaces » a été lancé fin avril. Il vise à construire le catalogue des interfaces essentielles de la future Géoplateforme pour faciliter et inciter à son usage.

**M. Guillaume MELLIER** ajoute que les travaux se poursuivent également sur l'association des partenaires et des futurs utilisateurs. Depuis le dernier conseil d'administration, un espace communautaire a été mis en place. Il associe les intervenants de l'IGN et les partenaires extérieurs. Ce qui a permis de prendre en compte des commentaires et observations sur les spécifications. Un groupe de bêta-testeurs a également été mis en place pour accompagner la future mise en production du Géotuileur. Trois temps d'information sur l'avancement des projets ont regroupé chacun entre 100 et 150 personnes. Un accompagnement a été mis en œuvre pour faire converger deux systèmes d'information partenaires (Geo-IDE et le SI du SHOM) vers la Géoplateforme.

**M. Charles HUOT** demande comment se passent les relations avec les équipes projet des deux sous-traitants.

**Mme Blandine MARCHAND** répond que ces équipes sont très impliquées et que les relations sont excellentes avec beaucoup d'échanges et de réactivité.

**M. Charles HUOT** demande si leurs équipes sont stables.

**Mme Blandine MARCHAND** répond positivement, cependant l'accord cadre n'a commencé que depuis six mois.

**Mme la Présidente** demande aux tutelles si elles sont satisfaites du démarrage de la Géoplateforme.

**M. Thierry COURTINE** répond que le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires est satisfait de ce démarrage et reste dans l'attente d'en voir et d'en savoir plus sur ce sujet. Un comité stratégique est en cours de constitution de façon à bien sensibiliser différents services à l'intérêt de la Géoplateforme (le DINUM, le secrétaire général du ministère, le commissaire général du développement durable). Le ministère est très attentif au calendrier de mise à disposition de la Géoplateforme.

**M. Thierry DELDICQUE** ajoute que le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire est très en attente de voir l'aboutissement de ce projet sur les objectifs métiers et notamment sur le développement possible des usages et qu'il est également satisfait en tant qu'actuel hébergeur du Géoportail de voir que les travaux de reprise des données ont effectivement démarré, vu qu'il y a un risque à cet égard.

**Mme la Présidente** demande si le calendrier sera gérable du point de vue de l'accompagnement de la nouvelle PAC.

**M. Thierry DELDICQUE** répond qu'il s'agit de calendriers très serrés.

**M. Thierry TOUZET** se réjouit au nom de l'UNSA du soutien des tutelles et de la prise de conscience de l'importance de cette thématique, notamment sur l'OCS-GE puisque pendant des années, l'IGN était bien esseulé sur la thématique de l'artificialisation des sols.

**M. Pierre CHASTANET** souhaite se faire l'écho des acteurs qui concourent à la sécurité de la Géoplateforme au sein des ministères de l'économie, des armées et de l'intérieur. La Géoplateforme, actuellement, ne prévoit pas d'exposer de services sur le réseau interministériel de l'État (RIE). Or, pour traiter certains sujets, il serait préférable que cela soit internalisé dans une diffusion non élargie à internet quand bien même les accès aux plateformes sont sécurisés. La diffusion d'informations régaliennes doit être restreinte. Cette question a été soulevée lors d'échanges techniques avec les équipes de l'IGN, mais une orientation sur ces sujets est attendue.

**Mme la Présidente** remarque que cela suppose l'alternative suivante : ou bien créer à l'intérieur de la Géoplateforme un sous-ensemble totalement sécurisé et dont l'accès est restreint ou bien créer autre chose.

**M. Guillaume MELLIER** précise qu'il serait envisageable de s'appuyer sur tous les développements en cours du projet pour envisager de disposer d'une sorte de clone, dans des conditions plus restrictives. Le ministère des Armées a manifesté son intérêt pour un scénario de ce type. Le positionnement calendaire et l'implication des équipes des ministères concernés devraient dans ce cas être étudiés.

**M. Sébastien SORIANO** souligne le besoin d'agilité dans les usages civils standards, d'où la construction sur le cloud. La solution que constituerait un clone paraît donc une bonne solution pour préserver cette agilité. Il précise que l'IGN est prêt à accompagner ce mouvement.

**M. Pierre CHASTANET** a bien conscience du large périmètre porté par la Géoplateforme et du besoin de diffusion au grand public, mais cela ne doit pas obérer des emplois de niche imposant d'importantes contraintes de sécurité.

**M. Thierry COURTINE** remarque que des réflexions ont été engagées avec la Dinum sur les problématiques d'architecture de la Géoplateforme. Après avoir étudié en détail diverses possibilités, il a été conclu qu'il n'était pas raisonnable d'asseoir un outil à la fois sur le RIE et à l'extérieur. La Géoplateforme est plutôt un outil d'ouverture, pour positionner une dynamique de services ouverts. Toutefois, une fois que les composants de la Géoplateforme permettront cette ouverture, un projet de clone pour des usages spécifiques devra être étudié. Pour l'instant il faut démontrer, prouver, que les services permettent de répondre aux besoins et embarquer les acteurs. Il précise que la Géoplateforme doit, au-delà du grand public, permettre également de re-coordonner les collectivités locales qui travaillent de façon très hétérogène. Ce dispositif doit permettre d'animer cet écosystème. Il pourra y avoir des usages plus privatifs à construire.

**Mme la Présidente** demande si ce qui est en cause est la possibilité d'un usage sécurisé et réservé à quelques acteurs ou bien la possibilité d'un entrepôt de données spécifique.

**M. Guillaume MELLIER** répond qu'il s'agit davantage de questions de sécurité du stockage des données et des accès. Il est déjà prévu que selon les données l'accès puisse être retreint. Le questionnement porte également sur le fait de situer la Géoplateforme sur le réseau public ou bien au sein du RIE. Il y a notamment des enjeux concernant les paramètres de sécurité et l'hébergement. Le besoin de sécurité renforcée et de confidentialité surgit au premier chef concernant des données liées à des questions de sécurité et de souveraineté nationale.

**Mme la Présidente** demande confirmation du fait qu'il y a déjà une exclusion de certaines données.

**M. Guillaume MELLIER** le confirme. Certaines données sont ainsi floutées sur les photos aériennes ou supprimées sur les acquisitions Lidar. Mais il y a aussi des données métier à sécuriser ou à ne diffuser que de manière restreinte.

**Mme la Présidente** considère que cette demande du ministère des Armées est très importante. Elle rappelle le fait qu'il y a quelques années la Dinum avait demandé à ce que le RIE ne supporte pas le portail d'un établissement public et que la Dinum doit donc s'emparer de cette problématique qui vient s'ajouter au projet initial.

**Le colonel CHABLE** fait le parallèle avec une problématique survenant parfois dans les travaux conjoints entre le ministère de l'Intérieur et le ministère des Armées. Sur le territoire national, le ministère de l'Intérieur conduit et le ministère des Armées soutient. Le choix est entre l'interfaçage et l'intégration en termes fonctionnels comme en termes techniques. Il y a également dans ces relations un ensemble de données publiques qui constituent un socle avec des utilisations dans des contextes différents. Dans ce contexte, les passerelles multiniveaux sont actuellement prisées par le ministère des Armées pour travailler à différents niveaux de classification au sein d'un même écosystème ou de plusieurs écosystèmes.

**Mme Blandine MARCHAND** précise qu'OVH (hébergeur de la Géoplateforme) travaille actuellement sur une connexion de son infrastructure avec le RIE. C'est un sujet que l'IGN suit avec eux dans le cadre du projet Géoplateforme, mais sans visibilité, à date, sur un calendrier d'atterrissage. L'existence de cette interconnexion avec le RIE serait de nature à répondre au besoin exprimé sur la partie intégration.

**Mme la Présidente** note que l'ouverture des données au grand public, aux entreprises et à l'ensemble de l'écosystème ne doit pas affecter ceux qui ont des besoins spécifiques.

**Le colonel CHABLE** ajoute qu'il faut aussi prendre en considération les délais imposés par la prochaine coupe du monde de rugby et les Jeux olympiques de 2024.

## **7. Point d'étape sur l'évolution de l'offre de formation ENSG**

**M. Nicolas PAPARODITIS**, directeur de l'école nationale des sciences géographiques présente les évolutions de l'offre de formation ENSG. Il fait savoir aux membres du conseil d'administration que la structuration de l'offre de formation est actuellement très complexe et que l'ENSG est difficilement capable de soutenir cette complexité. Il y a donc lieu de simplifier l'offre de formation afin de la rendre soutenable par les équipes administratives et enseignantes de l'école.

En octobre 2021, un séminaire regroupant une soixante de personnes : des personnels de l'ENSG et de l'IGN, des partenaires, des enseignants géomatiques, des entreprises, des porteurs de politiques publiques a été organisé sur l'évolution de l'offre de formation française en géomatique et le rôle que l'ENSG doit y prendre. Suite à ce séminaire, un projet de note de cadrage a été rédigé puis discuté dans les instances de l'ENSG puis en réunion plénière distancielle avec l'ensemble du personnel de l'ENSG (60 % du personnel était présent) en décembre 2021. Puis, en avril 2022, une mise à jour du projet de note de cadrage a été produite. Elle a donné lieu à une deuxième réunion plénière avec le directeur général, le directeur des ressources humaines et la secrétaire générale et a ensuite été présentée, le 22 avril 2022, au conseil de perfectionnement de l'ENSG qui a donné un avis favorable à cette note tout en soulignant l'importance de tenir compte des résultats des groupes de travail pour le cas échéant mettre à jour la note de cadrage.

Il y a actuellement au sein de l'ENSG 12 cycles de formation, ce qui est beaucoup pour une petite école. Ainsi a-t-on 7 spécialisations en 3<sup>ème</sup> année pour le cycle ingénieurs. La note de cadrage propose donc de recentrer l'offre de formation sur les cycles de technicien et d'ingénieur dans un contexte d'augmentation de la taille des promotions ENSG pour former plus d'élèves fonctionnaires IGN, mais aussi plus d'élèves civils. Le principe d'un tronc commun de connaissances et de compétences sur les deux premières années du cycle d'ingénieur est préservé. Il y a ensuite des spécialisations différentes en 3<sup>ème</sup> année, correspondant aux différents métiers de géomaticiens. La note de cadrage propose de simplifier et de réajuster l'offre pléthorique proposée en 3<sup>ème</sup> année, de transformer certaines filières de spécialisation ouvertes vers des élèves venant d'autres cursus en filière de spécialisation interne pour éviter des cohortes hétérogènes avec une nécessaire lourde mise à niveau des élèves externes, une gestion contractuelle et des process d'accréditation lourds et incertains. La note de cadrage propose d'aller vers une 3<sup>ème</sup> année en alternance pour l'ensemble des spécialisations, elle encourage également d'autres spécialisations de la géomatique à d'autres domaines métiers via les doubles diplômes proposés en partenariat avec d'autres écoles.

Il est souhaité que toutes les spécialisations soient attractives pour les élèves, ce qui n'était manifestement pas le cas de toutes les formations. Les élèves ont été questionnés dans le but de faire évoluer le contenu des formations en ce sens. Il est également souhaité que toutes les spécialisations en partenariat (MS, M2) accueillent désormais un nombre d'élèves de l'ENSG en regard de l'investissement de l'ENSG dans ces formations. Il est aussi prévu d'intégrer plus d'intelligence artificielle et de DevOps dans les formations, y compris pour les formations de techniciens. Par ailleurs, le cycle de technicien géomètre-géomaticien va évoluer vers une licence professionnelle au sein de l'université Gustave Eiffel. Enfin, il conviendra de consentir davantage d'efforts en faveur de la formation professionnelle, notamment en e-learning pour toucher les publics empêchés et mieux adresser les sujets de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

**M. Sébastien SORIANO** souligne l'importance de ces travaux puisque l'ENSG constitue une pièce maîtresse de la transformation de l'IGN. Il remercie **M. Nicolas Paparoditis** pour le travail qu'il a

conduit en ce sens dans un contexte de crise sanitaire éprouvant pour les étudiants et en étant confronté à divers départs au sein de son effectif.

**Le colonel CHABLE** est très sensible au rôle de l'apprentissage en alternance car c'est une solution pragmatique permettant de lier l'apprentissage des connaissances à celui des compétences.

**Mme la Présidente** demande si le bilan de la mise en place de l'université Gustave Eiffel est positif pour l'ENSG.

**M. Nicolas PAPARODITIS** répond que l'intégration est longue, que la fusion de l'ex-université Paris-Marne-la-Vallée et de l'ex-IFPSTAR est difficile, mais porteuse d'espoirs pour l'ENSG, car il s'agit pour l'ENSG d'un nécessaire double ancrage dans le monde professionnel et dans le monde académique. Cela rend aussi les diplômés des élèves plus compréhensibles sur le plan international puisque l'Université Gustave Eiffel a été récemment intégrée au classement de Shanghai. Il faut noter que l'ensemble du personnel de l'ENSG s'est d'ores et déjà approprié la nouvelle culture nourrie par ce double ancrage.

**M. Thierry COURTINE** précise que le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, en tant que tutelle de l'université Gustave Eiffel, accompagne ce dispositif pionnier créant des établissements de nature hybride. La continuité du dispositif actuel a été confirmée avec une valorisation financière accompagnée. L'appel à projets ExcellencES du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a également confirmé son accompagnement financier de la transformation de l'université pour aller vers des modèles intégrant des organismes techniques et professionnalisant. M. Courtine demande à M. Paparoditis la confirmation de la possibilité donnée à l'ENSG de recruter des enseignants-chercheurs, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Cette construction apporte donc des avantages dans la construction pédagogique.

**M. Nicolas PAPARODITIS** répond que des passerelles sont développées entre le monde professionnel et le corps enseignant de l'ENSG. Par ailleurs, certains projets vont fédérer des équipes de l'ensemble du périmètre de la nouvelle université pour mieux répondre à des défis sociétaux. Enfin, effectivement, l'ENSG pourra désormais bénéficier de l'ensemble des statuts de l'UGE pour recruter des maîtres de conférence permettant d'avoir des enseignants-chercheurs statutaires, mais également éventuellement des techniciens non géomaticiens.

**M. Thierry COURTINE** encourage l'ENSG à exploiter ces nouvelles possibilités.

**Mme Anne SAMICA** entend que cette note de cadrage a été réalisée dans la logique d'une offre de cursus soutenable par les équipes de l'ENSG. Toutefois, elle fait part de ses doutes à cet égard. Elle rappelle qu'un tract de la CGT était récemment titré « *Les agents de l'ENSG alertent : ça va craquer !* » et propose de lire l'extrait suivant de ce tract :

*« En résumé depuis 10 ans, une dégradation généralisée du cadre de travail. La dernière note de cadrage du directeur de l'ENSG qui fait part de diverses évolutions majeures dans le cycle de formation sans consultation réelle des agents, a été considérée comme une injonction inacceptable par le personnel de l'ENSG. Malgré des alertes de leur part depuis des mois sur les limites matérielles, les limites temporelles, les limites humaines. »*

Mme Samica ajoute que le manque de moyens et le manque d'effectifs de l'ENSG deviennent très préoccupants. Elle précise que les agents ne se retrouvent pas dans la concertation affichée.

**Mme la Présidente** prend bonne note de ces préoccupations.



## 8. Bilan de l'activité achat 2021 et des délégations accordées au directeur général

**Mme Jeanne STRAUZ** présente le bilan des achats. Elle informe le conseil d'administration qu'en 2021, 239 marchés subséquents ont été contractualisés par l'IGN dont 124 sur la maintenance des avions et 22 sur les acquisitions et traitements de données géographiques. C'est un nombre important lié notamment aux grands projets de l'IGN tels que le Lidar. Corrélativement, les autorisations d'engagement ont fortement augmenté : 61 millions d'euros en 2021 contre 43,2 millions d'euros en 2020. Cela s'explique, outre les acquisitions Lidar, par le nouveau marché GéoMaps. Cela a donné lieu à 11 réunions de la commission des marchés en 2021 contre 6 en 2020. En outre, trois procédures ont donné lieu à une délibération du conseil d'administration. Il y a eu 88 commissions d'appel d'offres en 2021.

L'IGN s'est renforcé en 2021 sur le suivi des grands projets et en particulier le pilotage de la sous-traitance (Lidar et Géoplateforme) notamment par la création de deux postes au service des achats et des marchés et la mise en place de cafés virtuels sur les marchés pour créer une acculturation au sein de l'établissement sur le suivi de la sous-traitance, notamment sur le plan juridique.

En ce qui concerne le marché d'acquisition d'un avion, un premier marché a été déclaré sans suite du fait d'un nombre de candidatures trop restreint (une seule candidature) ne permettant pas une concurrence suffisante. En avril 2022, un nouvel appel à candidatures a été publié et deux candidatures ont été reçues, celle de Corporate Aircraft SA et de Jet Aviation France. Ces deux candidatures ont été retenues et leurs offres sont attendues pour le 24 juin 2022. Les négociations à venir devraient permettre de prendre une décision d'attribution lors du conseil d'administration du 25 novembre 2022.

**Mme la Présidente** félicite les équipes de l'IGN qui ont travaillé sur ces marchés ainsi que les membres de la commission des marchés. Désormais, l'IGN passe des marchés sur des technologies très innovantes avec des partenaires qui apprennent en même temps que l'IGN, ce qui est nouveau. Cela impose une vigilance particulière de la part de l'IGN afin de s'assurer que les prestataires apprennent réellement à maîtriser ces nouvelles techniques. Elle rappelle que sur le RGE (Référentiel à grande échelle), il y avait eu des difficultés avec les sous-traitants ce qui avait entraîné d'importants retards. La méthodologie du suivi est donc précieuse, car elle permet d'anticiper autant que possible les problématiques.

**M. Patrick SOULÉ** s'associe aux remerciements et félicitations de la présidente du conseil d'administration. Le dialogue avec les services au sein de la commission des marchés est empreint du sens aigu de la responsabilité et du professionnalisme des services de l'IGN. M. Soulé remercie également M. Jacky Richard, président de la commission des marchés et conseiller d'État honoraire, dont les questions sont toujours très pointues et pertinentes. Jusqu'à présent, l'avis de la commission des marchés a toujours été suivi par le directeur général de l'IGN, ce dont M. Soulé se félicite.

**Olivier GUILBAUD**, représentant du contrôleur budgétaire, précise que les relations du contrôle budgétaire avec la commission des marchés sont d'excellente qualité et que les travaux menés en commission des marchés sont très satisfaisants du point de vue du contrôle budgétaire.

**Mme la Présidente** ajoute que de même qu'il y a un très bon travail entre la commission des marchés et les équipes de l'IGN, de même, les échanges entre le contrôle budgétaire et la commission des marchés ont toujours été très fructueux, exigeants parfois, mais toujours

nécessaires. La présidente remercie donc le contrôle budgétaire pour son accompagnement de marchés techniquement complexes et financièrement importants.

**Mme Jeanne STRAUZ** apporte trois éléments d'information que le secrétariat général doit au conseil d'administration concernant des délibérations adoptées en commission des marchés. Deux marchés subséquents ont donné lieu à l'attribution de lots concernant les acquisitions Lidar pour plus de 1,5 million d'euros.

Une autre information porte sur la cession de 18 véhicules de l'IGN en 2021. Mme Strausz souligne les difficultés auxquelles l'IGN doit faire face : il lui est demandé de réduire son parc de véhicules thermiques, mais l'offre actuelle de l'UGAP ne permet pas d'acheter des véhicules électriques.

Enfin, la cession du site de Roussillon a été signée le 15 décembre 2021 entre l'État et la commune de Roussillon pour un montant de 630 000 €. L'IGN attend donc la perception du produit de cette cession.

**Mme la Présidente** souligne la difficulté posée par le fait que le catalogue de l'UGAP ne comprenne pas de véhicules électriques. Par ailleurs, elle souhaite que l'IGN puisse percevoir le produit de la cession évoquée par **Mme Strausz** et rappelle que par le passé, certaines sommes dues à l'IGN sont restées trop longtemps loin de l'établissement.

## 9. Points divers

**Mme Jeanne STRAUZ** indique que le prochain conseil d'administration est prévu le vendredi 25 novembre 2022. Une commission de la stratégie devrait se tenir fin octobre 2022.

***Fin de la séance du conseil d'administration à 13 h.***

## ANNEXE

### Déclaration de la délégation CGT à l'occasion de la séance du conseil d'administration du 17 juin 2022

Notre super pouvoir mental de représentant du personnel nous fait dire que c'est le seul moment à priori acceptable pour que nous nous exprimions, et puisque cela est attendu, nous répondons à l'attente.

Hier jeudi 16 juin 2022, à l'appel de l'Intersyndicale CGT/CFDT/UNSA de l'IGN, une centaine d'agents s'est réunie pour accompagner une délégation de l'Intersyndicale à la remise à la Direction de l'IGN d'une pétition ayant recueilli plus de 800 signatures. Pétition lancée par la CGT IGN contre le projet de modification de l'organisation du temps de travail et surtout refusant l'intention d'augmentation du temps de travail telle que souhaitée par la Direction Générale.

Le message des personnels est clair, nous ne voulons pas entendre parler d'un projet dont l'essentiel serait, non pas de mieux travailler ensemble, mais surtout d'augmenter le nombre de jours de présence au travail. Car si on peut partager la nécessité de mieux travailler ensemble, pour la CGT, c'est par l'interrogation du mode d'organisation matricielle implantée dans l'établissement par la dernière réorganisation de 2019 que cela doit passer. Car, de façon certaine, depuis 2019, cela ne fonctionne plus ! Cette réorganisation a cassé les collectifs, brouillé les circuits de décision, rendu tous les projets prioritaires, et mis à mal les agents. D'ailleurs, dans un établissement comme l'IGN qui, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022, a connu nombre de burn-out, de RPS, une tentative de suicide sur le lieu de travail et le suicide d'une collègue, qu'y-a-t-il d'incompréhensible quand nous disons que l'augmentation du temps de travail n'est pas une bonne idée ?

Nous le répétons sans fin depuis des années, le patrimoine immatériel à préserver dans l'IGN, ce sont les agents ! Force est de constater que les réponses apportées dernièrement ne répondent pas à cet objectif.

Il y a pourtant des axes majeurs sur lesquels les personnels de l'IGN ont des attentes.

La valeur du point d'indice est gelée de manière quasi constante depuis 2010. Même si des mesures catégorielles et/ou sectorielles ont été adoptées, le pouvoir d'achat des agentes et agents subit de lourdes pertes, les qualifications sont peu et mal reconnues et les déroulements de carrière sont réduits à la portion congrue, voire n'existent quasiment plus.

Les crises multiples de ces dernières années ont provoqué le retour d'une inflation durable. Cela crée une situation de délitement menaçant d'implosion l'ensemble du système de rémunération. L'inflation sert aussi de prétexte à celles et ceux qui veulent en finir avec la fonction publique de carrière, mettre fin aux grilles de rémunération et laisser une place toujours plus grande aux régimes indemnitaires au mérite au détriment du point, de sa valeur et même de son unicité dans les trois versants constitutifs de la fonction publique.

Pour la CGT, il nous apparaît indispensable que soient prises, de façon urgente, des premières mesures de revalorisation salariale à travers notamment la valeur du point. Il faut une revalorisation d'une ampleur inédite d'au moins 10 % avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2022, mais aussi l'indexation de la valeur du point sur l'inflation, l'extension du Complément de Traitement Indiciaire, et de la suppression de l'abattement de zone.

Nous le disons avec force aujourd'hui à ce Conseil d'Administration, augmentez nos salaires, pas nos horaires.

**Déclaration de la délégation CFDT  
à l'occasion de la séance du conseil d'administration du 17 juin 2022**

Madame la présidente,

Monsieur le Directeur Général,

Mesdames, messieurs les administrateurs,

Par ce préambule, la Cfdt s'inquiète du devenir moral et physique des agents dans l'établissement. À la recherche du bouton poussoir (ainsi nommé par madame la Présidente du Conseil d'Administration) et faute d'avoir trouvé ce fameux bouton d'alerte, la Cfdt est en colère.

Depuis la dernière réorganisation de l'établissement en 2019, les agents vont mal.

La Cfdt fait le constat que les conditions ne vont pas en s'améliorant. Les agents attendent trop longtemps des réponses qui ne viennent jamais. La hiérarchie de l'IGN se trouve face à des situations qui rappellent honteusement celles de France Télécom.

En dotant l'établissement de deux psychologues, l'administration reconnaît implicitement les difficultés de nos équipes à retrouver le sens de leur travail.

L'eldorado de l'IGN serait l'intelligence artificielle à travers l'OCSGE, le Lidar HD par exemple. Qu'en est-il de ces projets et des agents qui y travaillent ? Les forestiers sont sollicités pour leur savoir-faire mais l'établissement refuse de les payer aux taux qu'ils méritent.

Pour aider l'encadrement, un projet managérial est à l'écriture. Nous avons appris au dernier comité technique que ce document évoluera au fil du temps mais en attendant les équipes n'en peuvent plus.

L'administration dit qu'elle travaille dans la bienveillance, mais ses actes ne le démontrent pas.

Merci de votre attention.

## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2022**

### **N° 2022-10**

#### **Approbation du budget rectificatif n°1 de l'exercice 2022**

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 25 novembre 2022,

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié, relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment l'article 9-2°,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 175, 176 et 177,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

#### **DELIBERE :**

**Article 1 :** Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1510 ETPT, dont 1447 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 63 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 187 566 835 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 119 196 582 € personnel
  - 50 370 254 € fonctionnement
  - 18 000 000 € investissement
- 183 317 856 € de crédits de paiement dont :
  - 119 196 582 € personnel
  - 53 121 275 € fonctionnement
  - 11 000 000 € investissement
- 183 211 265 € de prévisions de recettes
- - 106 591 € de solde budgétaire

**Article 2 :** Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- - 106 591 € de variation de trésorerie
- 7 384 575 € de résultat patrimonial
- 12 407 655 € de capacité d'autofinancement
- - 4 592 345 € de variation de fonds de roulement

**Article 3** : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

La Présidente

DocuSigned by:  
*Emmanuelle Prada-Bordenave*  
44323BD3284A403...

Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

DocuSigned by:  
*Emmanuelle Prada-Bordenave*  
44323BD3284A403...

## Budget Rectificatif N° 1 2022

Tableau 1  
Autorisations d'emplois

### POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond PLF (a)	Hors plafond PLF (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	1447	63	1510

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) : 1447

**NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).**

### POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel*	ETPT	Dépenses de personnel *
<b>TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL ( 1 + 2 + 3 + 4 )</b>	1 447	114 391	63	2 582	1 510	119 197
<b>1 - TITULAIRES</b>	739	67 143		0	739	67 143
* Titulaires État	265	22 867		-	265	22 867
* Titulaires organisme (corps propre)	474	44 277		-	474	44 277
<b>2 - CONTRACTUELS</b>	708	47 248	61	2 502	769	49 750
* Contractuels de droit public	708	47 248	61	2 502	769	49 750
o CDI	551	38 177		-	551	38 177
o CDD	148	8 017	61	2 502	209	10 519
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	9	1 053	-	-	9	1 053
* Contractuels de droit privé	-	-	-	-	-	-
o CDI	-	-	-	-	-	-
o CDD	-	-	-	-	-	-
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>		-	2	80	2	80
<b>4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)</b>		-		-		2 223

\* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité

(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel (€) **
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ( 5 + 6 )</b>	5,9	427 488
<b>5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME</b>	6	427 488
<b>6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME</b>	-	-

\*\* Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement (€) ***
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES ( 7 + 8 )</b>	1,66	n-c
<b>7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME</b>	1,66	n-c
<b>8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME</b>	0,00	0

\*\*\* Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

# Budget Rectificatif N° 1 2022

**Tableau 2  
Autorisations budgétaires**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

En k€	DEPENSES								RECETTES					
	Exécution 2021		BI 2022		Ecart		BR 2022		BR 2022	Ecart	BI 2022	Exécution 2021		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP						
<b>Personnel</b>	<b>110 018</b>	<b>110 018</b>	<b>112 936</b>	<b>112 936</b>	<b>6 261</b>	<b>6 261</b>	<b>119 197</b>	<b>119 197</b>	<b>182 211</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>182 215</b>	<b>184 206</b>	<b>Recettes Globalisées</b>
<i>dont masse salariale hors CAS</i>	88 835	88 835	91 101	91 101	1 583	1 583	92 684	92 684	<b>84 343</b>	<b>-</b>	<b>57</b>	<b>84 400</b>	<b>88 700</b>	<b>Subvention pour charge de service public</b>
<i>dont CDD RPG îlots</i>	2 086	2 086	1 722	1 722	257	257	1 979	1 979	84 343		57	84 400	84 931	<i>dont SCSP historique</i>
<i>dont charges de pensions civiles</i>	17 658	17 658	17 338	17 338	662	662	18 000	18 000			-		2 936	<i>dont SCSP mesure nouvelle "Sécurisation Géoportail"</i>
<i>dont œuvres sociales</i>	1 439	1 439	1 807	1 807	- 232	- 232	1 575	1 575	6 279		6 279	0		<b>Mesures conjoncturelles</b>
<i>dont assèchement dettes IS et ISS</i>			968	968	3 991	3 991	4 959	4 959	4 200		4 200	0	833	<i>dont compensation dettes IS et ISS</i>
									1 300					<i>dont compensation du point d'indice</i>
									200					<i>dont compensation augmentation des fluides</i>
									16		16	0		<i>dont MESRI (loi de programmation recherche)</i>
									564		564	0		<i>dont accompagnement FAIRH</i>
									<b>3 693</b>		<b>93</b>	<b>3 600</b>	<b>4 577</b>	<b>Autres subventions</b>
									1 856		344	2 200	3 544	<i>dont subventions Etat</i>
									286		86	200	924	<i>dont subventions collectivités territoriales</i>
									1 552		352	1 200	109	<i>dont autres subventions</i>
									<b>29 252</b>		<b>452</b>	<b>28 800</b>	<b>31 660</b>	<b>Chiffre d'affaires (hors grands projets)</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>58 420</b>	<b>44 326</b>	<b>70 861</b>	<b>68 728</b>	<b>- 20 491</b>	<b>- 15 606</b>	<b>50 370</b>	<b>53 121</b>	8 067		367	7 700	9 779	<i>dont grand public</i>
<i>dont fonctionnement courant</i>	22 430	20 160	27 000	26 000	- 814	1 540	26 186	27 540	5 842		342	5 500	8 838	<i>dont marché professionnel</i>
<i>dont sous-traitance courante</i>	6 108	2 240							15 343		257	15 600	12 953	<i>dont marché défense espace</i>
													90	<i>dont divers</i>
									<b>45 527</b>		<b>2 898</b>	<b>42 629</b>	<b>31 815</b>	<b>Grands Projets et appui aux politiques publiques</b>
<b>dont Grands Projets et appui aux politiques publiques</b>									10 050		1 917	11 967	11 421	<i>dont Registre parcellaire graphique</i>
<i>dont GEOMAPS</i>	8 075	15 312	1 173	5 175	- 52	521	1 121	5 697	8 036		1 036	7 000	15 466	<i>dont GEOMAPS</i>
<i>dont GEOMAPS V2</i>	9 559	831	15 000	14 500	- 4 585	- 5 331	10 415	9 169	17 689		4 689	13 000	8 838	<i>dont GEOMAPSV2</i>
<i>dont T-rex</i>	3 318	3 274	6 541	3 300	- 3 220	21	3 321	3 321	5 379		379	5 000	3 505	<i>dont T-rex</i>
<i>dont sous-traitance Artificialisation des sols</i>	40	40	2 387	602	- 1 593	- 80	795	522	4 373		1 289	5 662	1 423	<i>dont Artificialisation des sols</i>
									<b>1 200</b>		<b>379</b>	<b>1 200</b>	<b>1 069</b>	<b>Autres produits</b>
									<b>11 917</b>		<b>- 9 669</b>	<b>21 586</b>	<b>26 384</b>	<b>Dotation d'investissement</b>
<i>dont LIDAR HD</i>	8 411	2 194	18 760	19 150	- 11 042	- 12 729	7 718	6 421	9 225		6 763	15 988	23 730	<i>dont Lidar HD</i>
									7 000					<i>Lidar HD Plan de relance</i>
														<i>Lidar HD FTAP</i>
														<i>Lidar HD DGPR</i>
									2 000					<i>Lidar HD Autres financeurs</i>
									225					
<i>dont GEOPLATEFORME</i>	480	275			814	451	814	451			2 500	2 500		<i>dont FTAP Géoplateforme</i>
<b>Investissement</b>	<b>6 189</b>	<b>5 541</b>	<b>18 000</b>	<b>15 000</b>	<b>-</b>	<b>- 4 000</b>	<b>18 000</b>	<b>11 000</b>	1 918		1 180	3 098	2 482	<i>dont PCRS</i>
<i>dont investissement Lidar</i>	1 033	356	700	700	-	-	700	700	774		774		172	<i>dont autres dotations</i>
<i>dont rénovation bâtiments K, L à Saint Mandé</i>			3 300	300	- 3 300	- 300								
<i>dont investissement Géoplateforme</i>	176	489	6 500	5 200	- 1 120	- 3 615	5 380	1 585						
<i>dont avion</i>			4 600	1 700	- 70	- 1 156	4 530	544						
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>174 627</b>	<b>159 885</b>	<b>201 797</b>	<b>196 663</b>	<b>- 14 230</b>	<b>- 13 346</b>	<b>187 567</b>	<b>183 318</b>	<b>183 211</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>183 215</b>	<b>185 236</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent)</b>		<b>25 351</b>		<b>-</b>				<b>-</b>	<b>107</b>			<b>13 448</b>	<b>-</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit)</b>



# Budget Rectificatif N° 1 2022

**Tableau 3**  
**Dépenses par destination - Recettes par origine**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

**Tableau des dépenses par destination (obligatoire)**

Budget	Dépenses							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
en k€	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Créer et valoriser des compétences connaissances et de l'Innovation	17 248	17 248	1 078	1 136	175	131	18 501	18 515
Elaborer une description du territoire	48 561	48 561	14 121	14 892	7 560	3 788	70 241	67 241
Organiser la diffusion et le partage de données	17 939	17 939	4 329	4 566	4 759	2 434	27 027	24 939
Fournir des services pour accroître l'usage de données	9 106	9 106	1 621	1 710	555	574	11 282	11 390
Apporter un soutien au ministère de la défense	6 627	6 627	18 536	19 549	-	-	25 163	26 176
Pilotage et administration générale	19 716	19 716	10 686	11 269	4 950	4 073	35 352	35 058
<b>TOTAL</b>	<b>119 197</b>	<b>119 197</b>	<b>50 370</b>	<b>53 121</b>	<b>18 000</b>	<b>11 000</b>	<b>187 567</b>	<b>183 318</b>

**Tableau des recettes par origines (facultatif)**

Budget	Recettes							
	Recettes globalisées						Recettes fléchées	Total
en k€	SCSP	Autres subventions	Chiffre d'affaires	Autres produits	Grands projets	Dotation		
Répondre aux besoins des politiques publiques Gestion du territoire		2 052			14 424	9 225		25 700
Répondre aux besoins des politiques publiques Espace, Recherche, et Innovation		769				774	1 000	2 543
Répondre aux besoins des politiques publiques Défense et Sécurité		-	15 343		31 103			46 446
Répondre aux autres besoins des politiques publiques		359				1 918		2 277
Fournir des produits et des prestations aux professionnels		513	5 842	1 200				7 555
Fournir des produits et des prestations au Grand Public		-	8 067					8 067
Subvention pour charges de service public	90 622	-						90 622
<b>TOTAL</b>	<b>90 622</b>	<b>3 693</b>	<b>29 252</b>	<b>1 200</b>	<b>45 527</b>	<b>11 917</b>	<b>1 000</b>	<b>183 211</b>

# Budget Rectificatif N° 1 2022

## Tableau 4 Tableau d'équilibre financier

### POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS (utilisation des financements)	Exécution 2021	BI 2022	Ecart	BR1 2022		BR1 2022	Ecart	BI 2022	Exécution 2021	FINANCEMENTS (couverture des besoins)
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	-	13 448	-	13 341	107	-	-	-	25 351	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (b1)			-				-			Nouveaux emprunts (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)** (décaissements de l'exercice)	11 601	13 153	-	155	12 998	12 998	155	13 153	11 567	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements non budgétaires (e1)	785		-				-		62	Autres encaissements non budgétaires (e2)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>12 386</b>	<b>26 601</b>	<b>-</b>	<b>13 496</b>	<b>13 105</b>	<b>12 998</b>	<b>155</b>	<b>13 153</b>	<b>36 980</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
<b>Variation de trésorerie (ABONDEMENT) (I)=(2) - (1)</b>	<b>24 595</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>107</b>	<b>-</b>	<b>13 448</b>	<b>-</b>	<b>Variation de trésorerie (PRELEVEMENT) (II)=(1) - (2)</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>		-	-	-		-	-	-	-	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie disponible (d) (non fléchée)</i>	24 595	-	-	-		107	13 341	13 448	-	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (d) (non fléchée)</i>
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>36 980</b>	<b>26 601</b>	<b>-</b>	<b>13 496</b>	<b>13 105</b>	<b>13 105</b>	<b>13 496</b>	<b>26 601</b>	<b>36 980</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

# Budget Rectificatif N° 1 2022

Tableau 5  
Opérations pour comptes de tiers

## POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En k€

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
TVA déductible	C 4456	TVA déductible	12 998	
TVA collectée	C 4457	TVA collectée par l'établissement		12 998
<b>TOTAL</b>			<b>12 998</b>	<b>12 998</b>

*(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"*

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

## Budget Rectificatif N° 1 2022

Tableau 6  
Situation patrimoniale

### POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

#### Compte de résultat prévisionnel

En k€

CHARGES	Exécution 2021	BI 2022	Ecart	BR 2022	PRODUITS	Exécution 2021	BI 2022	Ecart	BR 2022
<b>Personnel</b>	<b>104 263</b>	<b>112 936</b>	<b>6 261</b>	<b>119 197</b>	<b>Subventions pour charge de service public</b>	<b>87 867</b>	<b>84 400</b>	<b>- 57</b>	<b>84 343</b>
<i>dont masse salariale hors CAS</i>	85 167	91 101	1 583	92 684	<i>dont SCSP historique</i>	84 931	84 400	- 57	84 343
<i>dont CDD RPG liés</i>	1 807	1 807	-	1 979	<i>dont SCSP mesure nouvelle "Sécurisation Géoportail"</i>	2 936	-	-	-
<i>dont charges de pensions civiles</i>	17 658	17 338	662	18 000	<b>Mesures conjoncturelles</b>				<b>6 279</b>
<i>dont œuvres sociales</i>	1 438	1 722	- 147	1 575	<i>dont compensation du point d'indice</i>				1 300
<i>dont dettes IS et ISS</i>		968	3 991	4 959	<i>dont compensation augmentation des fluides</i>				200
					<i>dont compensation dette IS</i>				4 200
					<i>dont compensation MESRI</i>				16
					<i>dont accompagnement FAIRH</i>				564
					<b>Autres subventions</b>	<b>7 379</b>	<b>4 928</b>	<b>3 512</b>	<b>8 440</b>
					<i>dont subventions Etat</i>	4 765	2 154	3 553	5 706
					<i>dont subventions collectivités territoriales</i>	321	211	64	275
					<i>dont autres subventions</i>	1 027	1 564	- 105	1 459
					<i>dont recettes fêchées</i>	1 266	1 000	-	1 000
<b>Fonctionnement autre que les charges de personnel</b>	<b>49 258</b>	<b>68 728</b>	<b>- 14 694</b>	<b>54 034</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>70 238</b>	<b>70 265</b>	<b>- 2 827</b>	<b>67 438</b>
<i>dont fonctionnement courant et sous-traitance courante</i>	27 880	26 000	1 540	27 540	<i>dont grand public</i>	9 422	7 857	210	8 067
					<i>dont marché professionnel</i>	7 814	5 155	840	5 995
					<i>dont marché défense espace</i>	16 288	15 289	1 247	16 536
					<i>dont divers</i>	1 046	-	-	-
<i>dont sous-traitance Géomaps</i>	15 411	5 175	325	5 500	<i>dont RPG</i>	11 265	11 967	- 1 917	10 050
<i>dont sous-traitance Géomaps v2</i>	14 500	14 500	-	10 100	<i>dont Geomaps</i>	17 958	9 919	730	9 189
<i>dont sous-traitance T-Rex</i>	3 319	3 300	200	3 500	<i>dont Geomaps v2</i>	-	10 602	- 502	10 100
<i>dont LIDAR HD</i>	2 160	19 150	- 12 729	6 421	<i>dont T-Rex</i>	4 948	3 814	314	3 500
<i>dont artificialisation des sols</i>	485	602	- 80	522	<i>dont artificialisation des sols</i>	1 498	5 662	- 1 662	4 000
<i>dont géoplateforme</i>	2	-	-	451	<b>Autres produits</b>	<b>1 357</b>	<b>1 200</b>	<b>-</b>	<b>1 200</b>
<b>Charges non décaissables</b>	<b>25 952</b>	<b>11 300</b>	<b>1 500</b>	<b>12 800</b>	<b>Produits non encaissables</b>	<b>16 923</b>	<b>33 500</b>	<b>- 7 785</b>	<b>25 715</b>
<i>dont dotation aux amortissements</i>	21 405	11 000	1 500	12 500	<i>dont stocks et production immobilisée</i>	11 562	30 000	- 12 062	17 938
<i>dont dotation aux provisions</i>	4 543	300	-	300	<i>dont quote part de subv d'investissement et produit des amort neutralisés</i>	4 946	3 000	-	3 000
<i>dont valeur comptable des actifs cédés</i>	4	-	-	-	<i>dont reprise de provisions</i>	416	500	4 277	4 777
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>179 473</b>	<b>192 963</b>	<b>- 6 933</b>	<b>186 031</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>183 763</b>	<b>194 292</b>	<b>- 877</b>	<b>193 415</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>4 290</b>	<b>1 329</b>	<b>6 056</b>	<b>7 385</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>183 763</b>	<b>194 292</b>	<b>- 877</b>	<b>193 415</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>183 763</b>	<b>194 292</b>	<b>- 877</b>	<b>193 415</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

#### Calcul de la capacité d'autofinancement

	Exécution 2021	BI 2022	Ecart	BR1
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>4 290</b>	<b>1 329</b>	<b>6 056</b>	<b>7 385</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	25 948	11 300	1 500	12 800
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 416	- 500	- 4 277	- 4 777
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	4	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	- 46	-	-	-
- quote-part des reprises au résultat des financements rattachés à des actifs	- 4 946	- 3 000	-	- 3 000
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>24 835</b>	<b>9 129</b>	<b>3 279</b>	<b>12 408</b>

#### Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Exécution 2021	BI 2022	Ecart	BR1	RESSOURCES	Exécution 2021	BI 2022	Ecart	BR1
<b>Insuffisance d'autofinancement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>24 835</b>	<b>9 129</b>	<b>3 279</b>	<b>12 408</b>
<b>Investissements</b>	<b>17 753</b>	<b>45 000</b>	<b>- 16 062</b>	<b>28 938</b>	Financement de l'actif par l'Etat	4 076	23 750	- 14 599	9 151
<i>dont investissements de production</i>	5 840	15 000	- 4 000	11 000	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 772	4 000	- 1 212	2 788
<i>dont production immobilisée</i>	11 913	30 000	- 12 062	17 938	Autres ressources	61	-	-	-
<i>dont bâtiments administratifs mis à disposition</i>					Financements des actifs mis à disposition des etbs- Etat				
<b>Acquisition d'immobilisations financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	Augmentation des dettes financières				
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>17 753</b>	<b>45 000</b>	<b>73 938</b>	<b>28 938</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>30 744</b>	<b>36 879</b>	<b>- 12 533</b>	<b>24 346</b>
<b>Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>12 991</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>-</b>	<b>8 121</b>	<b>- 3 529</b>	<b>4 592</b>

#### Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Exécution 2021	BI 2022	Ecart	BR1
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	12 991	- 8 121	3 529	- 4 592
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	- 11 603	5 327	- 9 813	- 4 486
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)	24 595	- 13 448	13 341	- 107
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	31 487	9 584	17 311	26 895
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 7 698	- 11 455	- 728	- 12 184
Niveau de la TRESORERIE	39 185	21 039	18 039	39 078
<b>Trésorerie disponible en nombre de jours de fonctionnement</b>	<b>93</b>	<b>42</b>	<b>- 781</b>	<b>82</b>

# Budget Rectificatif N° 1 2022

Tableau 7  
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En k€	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	39 185	62 682	49 854	40 220	61 637	48 846	36 632	35 353	49 325	38 483	30 336	31 473	- 31 580
<b>ENCAISSEMENTS</b>													183 211
<b>Recettes budgétaires globalisées</b>	<b>27 719</b>	<b>1 608</b>	<b>963</b>	<b>27 230</b>	<b>1 723</b>	<b>1 680</b>	<b>1 372</b>	<b>29 363</b>	<b>3 153</b>	<b>5 795</b>	<b>14 129</b>	<b>13 724</b>	<b>128 459</b>
Subvention pour charges de service public	25 772	-	-	25 772	-	-	-	25 772	-		7 029		84 343
Autres financements de l'État	-	17	57	74	24	46	99	-	250	490	416	6 664	8 135
Subvention d'investissement	211			300		-	-	-	-		850	1 331	2 692
Autres financements publics	218	430	41	-	31	4	73	36	250	254	500	1 000	2 838
Ressources propres	1 519	1 161	865	1 084	1 668	1 631	1 201	3 555	2 653	5 051	5 334	4 730	30 452
<b>Recettes budgétaires -Grands Projets et appui aux politiques publiques</b>	<b>3 060</b>	<b>4 081</b>	<b>2 492</b>	<b>8 797</b>	<b>1 012</b>	<b>1 072</b>	<b>12 244</b>	<b>1 247</b>	<b>1 056</b>	<b>1 199</b>	<b>2 500</b>	<b>15 992</b>	<b>54 752</b>
Financements de l'État	3 060	4 081	2 492	8 797	1 012	1 072	12 244	1 247	1 056	1 199	2 500	6 767	45 527
Autres financements publics													-
Mécénats fléchés													-
Autres recettes fléchées													-
LIDAR HD												9 225	9 225
<b>Opérations non budgétaires</b>	<b>225</b>	<b>745</b>	<b>645</b>	<b>2 178</b>	<b>861</b>	<b>544</b>	<b>1 851</b>	<b>1 062</b>	<b>1 162</b>	<b>1 180</b>	<b>1 250</b>	<b>1 296</b>	<b>12 998</b>
Emprunts : encaissements en capital													
<b>Opérations gérées en comptes de tiers :</b>	<b>225</b>	<b>745</b>	<b>645</b>	<b>2 178</b>	<b>861</b>	<b>544</b>	<b>1 851</b>	<b>1 062</b>	<b>1 162</b>	<b>1 180</b>	<b>1 250</b>	<b>1 296</b>	<b>12 998</b>
- TVA encaissée	225	745	645	2 178	861	544	1 851	1 062	1 162	1 180	1 250	1 296	12 998
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements													-
- Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													-
<b>A. TOTAL</b>	<b>31 004</b>	<b>6 434</b>	<b>4 100</b>	<b>38 204</b>	<b>3 596</b>	<b>3 297</b>	<b>15 467</b>	<b>31 672</b>	<b>5 371</b>	<b>8 174</b>	<b>17 879</b>	<b>31 012</b>	<b>196 209</b>
<b>DECAISSEMENTS</b>													183 318
<b>Dépenses liées à des recettes globalisées</b>	<b>6 740</b>	<b>16 750</b>	<b>12 325</b>	<b>12 675</b>	<b>12 519</b>	<b>12 514</b>	<b>12 381</b>	<b>14 150</b>	<b>12 155</b>	<b>12 741</b>	<b>12 966</b>	<b>19 820</b>	<b>157 737</b>
Personnel	5 652	13 930	9 560	9 044	8 789	8 993	9 241	10 272	9 241	9 241	9 241	15 990	119 197
Fonctionnement	1 078	1 840	1 671	1 889	2 797	2 464	1 973	1 951	2 350	2 800	2 830	1 897	25 540
Investissement	10	980	1 093	1 742	451	714	1 166	1 927	321	700	895	1 000	11 000
Impôts	-	-	-	-	482	343	-	-	242			933	2 000
<b>Dépenses liées aux grands projets</b>	<b>541</b>	<b>1 767</b>	<b>764</b>	<b>1 935</b>	<b>3 007</b>	<b>2 453</b>	<b>2 514</b>	<b>2 487</b>	<b>2 896</b>	<b>2 400</b>	<b>2 525</b>	<b>2 291</b>	<b>25 581</b>
Personnel													
Fonctionnement	541	1 767	764	1 935	3 007	2 453	2 514	2 487	2 896	2 400	2 525	2 291	25 581
Investissement													-
<b>Opérations non budgétaires</b>	<b>225</b>	<b>745</b>	<b>645</b>	<b>2 178</b>	<b>861</b>	<b>544</b>	<b>1 851</b>	<b>1 062</b>	<b>1 162</b>	<b>1 180</b>	<b>1 250</b>	<b>1 296</b>	<b>12 998</b>
Emprunts : remboursements en capital													
<b>Opérations gérées en comptes de tiers :</b>	<b>225</b>	<b>745</b>	<b>645</b>	<b>2 178</b>	<b>861</b>	<b>544</b>	<b>1 851</b>	<b>1 062</b>	<b>1 162</b>	<b>1 180</b>	<b>1 250</b>	<b>1 296</b>	<b>12 998</b>
- TVA décaissée	225	745	645	2 178	861	544	1 851	1 062	1 162	1 180	1 250	1 296	12 998
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													-
- Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													-
<b>B. TOTAL</b>	<b>7 507</b>	<b>19 262</b>	<b>13 734</b>	<b>16 787</b>	<b>16 388</b>	<b>15 511</b>	<b>16 746</b>	<b>17 700</b>	<b>16 213</b>	<b>16 321</b>	<b>16 741</b>	<b>23 407</b>	<b>196 316</b>
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	23 497	- 12 828	- 9 634	21 417	- 12 791	- 12 214	- 1 279	13 972	- 10 841	- 8 147	1 137	7 605	(I) ou (II)*
SOLDE CUMULE (1) + (2)	62 682	49 854	40 220	61 637	48 846	36 632	35 353	49 325	38 483	30 336	31 473	39 078	

# Budget Rectificatif N° 1 2022

Tableau 8  
Opérations liées aux recettes flechées

## POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à 2021 non dénouées	2021	2022	2023	2024
<b>Position de financement des opérations flechées en début d'exercice (a)</b>	-	-	-	-	-
<b>Recettes flechées (b)</b>	-	1 030	1 000	1 200	1 500
Etat		330	1 000	1 200	1 500
Collectivités					
Europe		700			
<b>Subvention D'investissement</b>					
<b>Dépenses sur recettes flechées CP (c)</b>		1 030	1 000	1 200	1 500
<i>Personnel</i>					
AE=CP		866	841	1 009	1 261
<i>Fonctionnement</i>					
AE		82	80	95	119
CP		82	80	95	119
<i>Investissement</i>					
AE		82	80	95	119
CP		-	80	95	119
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations flechées (b) - (c)</b>	-	-	-	-	-

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

<b>Autofinancement des opérations flechées (d)</b>		1 030	1 000	1 200	1 500
<b>Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes flechées (e)</b>	-	1 030	1 000	1 200	1 500
<b>Position de financement des opérations flechées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)</b>	-	-	-	-	-

## Budget Rectificatif N° 1 2022

Tableau 9  
Tableau des opérations pluriannuelles - prévisions

### POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

#### A - Prévisions d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Coût total de l'opération (HT)		Montants consommés antérieurs à 2021		Montants consommés en 2021		BR 2022		BI 2023		AE prévus en 2024	CP prévus en 2024	AE prévus > 2025	CP prévus >2025
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE prévus en 2023	CP prévus en 2023				
		a=c+e+g+i+k+m	b=d+f+h+j+l+n	c	d	e	f	g	h	i	j				
T-rex	Masse salariale	2 721	3 306	877	877	585	585	518	518	733	733	593	593		
Données à partir de 2019	fonctionnement (dt sous traitance)	16 783	16 783	6 527	4 843	3 318	3 460	3 321	3 296	3 386	3 097	230	1 935		152
	Investissement			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-
<b>Total T-Rex</b>		<b>19 504</b>	<b>20 089</b>	<b>7 405</b>	<b>5 720</b>	<b>3 903</b>	<b>4 045</b>	<b>3 839</b>	<b>3 814</b>	<b>4 119</b>	<b>3 830</b>	<b>823</b>	<b>2 528</b>		<b>152</b>
Geomaps	Masse salariale	14 432	14 432	12 191	12 191	1 515	1 515	726	726						
Données à partir de 2016	fonctionnement (dt sous traitance)	81 260	87 605	71 927	62 813	8 075	15 424	1 258	8 560		807				
	Investissement			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-
<b>Total Geomaps</b>		<b>95 692</b>	<b>102 037</b>	<b>84 118</b>	<b>75 004</b>	<b>9 590</b>	<b>16 939</b>	<b>1 984</b>	<b>9 286</b>	<b>-</b>	<b>807</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Geomaps V2 & V3	Masse salariale	6 103	6 103	-	-	170	170	1 833	1 833	2 600	2 600	1 500	1 500		
Données à partir de 2021	fonctionnement (dt sous traitance)	37 027	37 027	-	-	9 559	889	14 968	9 811	11 000	18 000	1 500	8 037		290
	Investissement			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-
<b>Total Geomaps V2 &amp; v3</b>		<b>43 130</b>	<b>43 130</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 729</b>	<b>1 059</b>	<b>16 801</b>	<b>11 644</b>	<b>13 600</b>	<b>20 600</b>	<b>3 000</b>	<b>9 537</b>	<b>-</b>	<b>290</b>
Géosocle	Masse salariale	22 027	22 027	-	-	929	929	1 101	1 101	2 622	2 622	2 574	2 574	14 801	14 801
	fonctionnement (dt sous traitance)	8 435	8 435	-	-	398	398	472	472	1 053	1 053	134	134	6 378	6 378
	Investissement			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-
<b>Géosocle</b>		<b>30 462</b>	<b>30 462</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 328</b>	<b>1 328</b>	<b>1 572</b>	<b>1 572</b>	<b>3 675</b>	<b>3 675</b>	<b>2 708</b>	<b>2 708</b>	<b>21 179</b>	<b>21 179</b>
RPG 2021-2023 (îlots)	Masse salariale	38 115	38 115	-	-	11 421	11 421	10 050	10 050	10 811	10 811	5 833	5 833		
	fonctionnement (dt sous traitance)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-
	Investissement			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-
<b>Total RPG</b>		<b>38 115</b>	<b>38 115</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 421</b>	<b>11 421</b>	<b>10 050</b>	<b>10 050</b>	<b>10 811</b>	<b>10 811</b>	<b>5 833</b>	<b>5 833</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Lidar HD	Masse salariale	16 172	16 172	-	-	1 964	1 964	3 500	3 500	4 500	4 500	3 739	3 739	2 469	2 469
	fonctionnement (dt sous traitance)	33 267	33 267	-	-	8 411	2 258	8 904	7 000	11 402	12 090	4 550	7 000	2 469	4 918
	Investissement			-	-	-	-	-	-	-	600	-	182		-
<b>Total LIDAR</b>		<b>49 439</b>	<b>49 439</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 375</b>	<b>4 222</b>	<b>12 404</b>	<b>10 500</b>	<b>15 902</b>	<b>17 190</b>	<b>8 289</b>	<b>10 921</b>	<b>2 469</b>	<b>7 387</b>
Artificialisation	Masse salariale	11 048	11 048	-	-	2 048	2 048	3 200	3 200	2 900	2 900	2 900	2 900		
	fonctionnement (dt sous traitance)	6 279	6 279	-	-	40	40	800	800	2 000	2 100	3 439	3 339		
	Investissement	105	105	-	-	105	105	-	-	-	-	-	-		-
<b>Total Artificialisation</b>		<b>17 431</b>	<b>17 431</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 192</b>	<b>2 192</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>	<b>4 900</b>	<b>5 000</b>	<b>6 339</b>	<b>6 239</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	Ss total Masse Salariale	96 186	96 770	877	877	17 116	17 116	20 201	20 201	24 166	24 166	17 139	17 139	17 270	17 270
	Ss total fonctionnement	101 790	101 790	6 527	4 843	21 726	7 045	28 465	21 379	28 841	36 340	9 853	20 445	6 378	11 739
	Ss total Investissement	105	105	-	-	105	105	-	-	-	600	-	182	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>198 081</b>	<b>198 666</b>	<b>7 405</b>	<b>5 720</b>	<b>38 947</b>	<b>24 286</b>	<b>48 667</b>	<b>41 580</b>	<b>53 007</b>	<b>61 106</b>	<b>26 993</b>	<b>37 767</b>	<b>23 648</b>	<b>29 009</b>

#### B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Financement de l'opération (HT)	Ressources cumulées au 31/12/2021 depuis l'initialisation des opérations.	EPOM 2022-2024			
				Ressources prévues en BR 2022	Ressources prévues en BI 2023	Ressources prévues en 2024	Ressources cumulées prévues >2025
		a=b+c+d+e+f	b	c	d	e	f
T-rex	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***	24 675	11 491	5 379	3 900	3 672	233
<b>Total T-Rex</b>		<b>24 675</b>	<b>11 491</b>	<b>5 379</b>	<b>3 900</b>	<b>3 672</b>	<b>233</b>
Geomaps	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***	109 112	102 238	8 036	2 700		
<b>Total Geomaps</b>		<b>109 112</b>	<b>102 238</b>	<b>8 036</b>	<b>2 700</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Geomaps v2	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***	52 857	3 639	17 689	14 800	16 481	248
<b>Geomaps v2</b>		<b>52 857</b>	<b>3 639</b>	<b>17 689</b>	<b>14 800</b>	<b>16 481</b>	<b>248</b>
Géosocle	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***	43 528	311	4 504	5 906	6 335	26 473
<b>Total Géosocle</b>		<b>43 528</b>	<b>311</b>	<b>4 504</b>	<b>5 906</b>	<b>6 335</b>	<b>26 473</b>
RPG 2021-2023 (îlots)	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***	38 115	11 421	10 050	10 811	5 833	
<b>Total RPG</b>		<b>38 115</b>	<b>11 421</b>	<b>10 050</b>	<b>10 811</b>	<b>5 833</b>	<b>0</b>
LIDAR HD	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***	3 102	24 930	9 225	14 035	1 402	
<b>Total lidar HD</b>		<b>3 102</b>	<b>24 930</b>	<b>9 225</b>	<b>15 735</b>	<b>1 402</b>	<b>0</b>
Artificialisation	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***	14 841	1 423	4 373	7 200	1 845	
<b>Total Artificialisation</b>		<b>14 841</b>	<b>1 423</b>	<b>4 373</b>	<b>7 200</b>	<b>1 845</b>	<b>0</b>
	Ss total financement de l'Etat	63 031	26 353	13 598	21 235	1 845	0
	Ss total autres financements publics	3 602	0	0	1 700	1 902	0
<b>TOTAL</b>		<b>334 920</b>	<b>155 453</b>	<b>59 255</b>	<b>61 052</b>	<b>36 068</b>	<b>26 954</b>

\* Autres financements publics

\*\* Recettes propres

\*\*\* Recettes propres

# Budget Rectificatif N° 1 2022

## Synthèse budgétaire et comptable

### POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BR 2022	
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	47 501	
	2 Niveau initial du fonds de roulement	31 487	
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 7 698	
	4 Niveau initial de la trésorerie	39 185	
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	-	
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	39 185	
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	187 567	
	6 Résultat patrimonial	7 385	
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	12 408	
	8 Variation du fonds de roulement	- 4 592	
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	SENS	
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	- 300
		Variation des stocks	+ / - - 300
		Charges sur créances irrécouvrables	-
		Produits divers de gestion courante	+
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	- 4 186
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - - 6 895
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - 1 408
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - 6 970
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - - 5 668
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		- 107
	12.a Recettes budgétaires		183 211
	12.b Crédits de paiement ouverts		183 318
	13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		-
	14 Variation de la trésorerie = 12 - 13		- 107
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée		-
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée		- 107	
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		- 4 486	
16 Restes à payer		4 249	
Stocks finaux	17 Niveau final de restes à payer	51 750	
	18 Niveau final du fonds de roulement	26 895	
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	- 12 184	
	20 Niveau final de la trésorerie	39 078	
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	-	
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	39 078	

Comptabilité budgétaire  
Comptabilité générale



## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2022**

### **N° 2022-11**

#### **Approbation du budget initial de l'exercice 2023**

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 25 novembre 2022,

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié, relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment l'article 9-2°,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 175, 176 et 177,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

#### **DELIBERE :**

**Article 1 :** Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1510 ETPT, dont 1447 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 63 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 184 501 451 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 117 570 729 € personnel
  - 56 930 722 € fonctionnement
  - 10 000 000 € investissement
- 190 551 857 € de crédits de paiement dont :
  - 117 570 729 € personnel
  - 60 981 128 € fonctionnement
  - 12 000 000 € investissement
- 182 202 972 € de prévisions de recettes
- - 8 348 885 € de solde budgétaire

**Article 2 :** Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- - 8 348 885 € de variation de trésorerie
- - 474 948 € de résultat patrimonial
- 8 825 052 € de capacité d'autofinancement
- - 10 174 948 € de variation de fonds de roulement

**Article 3** : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

La Présidente

DocuSigned by:  
*Emmanuelle Prada-Bordenave*  
44323BD3284A403...

Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

## Budget initial 2023

Tableau 1  
Autorisations d'emplois

### POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond PLF (a)	Hors plafond PLF (b)	Plafond organisme (= a + b)
<b>Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT</b>	1447	63	1510

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

1447

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

### POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

En ké	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
<b>TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL ( 1 + 2 + 3 + 4 )</b>	1 447	112 487	63	2 630	1 510	117 571
<b>1 - TITULAIRES</b>	748	65 374			748	65 374
* Titulaires État	267	23 576			267	23 576
* Titulaires organisme (corps propre)	481	41 798			481	41 798
<b>2 - CONTRACTUELS</b>	699	47 114	58	2 407	757	49 521
* Contractuels de droit public	699	47 114	58	2 407	757	49 521
øCDI	534	37 454		-	534	37 454
øCDD	156	8 580	58	2 407	214	10 987
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	9	1 079	-	-	9	1 079
* Contractuels de droit privé	-	-	-	-	-	-
øCDI	-	-			-	-
øCDD	-	-			-	-
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>			5	222	5	222
<b>4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)</b>						2 454

\* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité  
(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel (€) **
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ( 5 + 6 )</b>	5,9	440 313
<b>5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME</b>	5,9	440 313
<b>6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME</b>	-	-

\*\* Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme  
(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement (€) ***
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES ( 7 + 8 )</b>	0,00	0
<b>7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME</b>	0,00	0
<b>8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME</b>	0,00	0

\*\*\* Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

# Budget initial 2023

Tableau 2  
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES									RECETTES				
En k€	BI 2022		BR 2022 soumis au vote du 25/11/2022		Ecart		BI 2023		BI 2022	BR 2022 soumis au vote du 25/11/2022	ecart	BI 2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP					
<b>Personnel</b>	<b>112 936</b>	<b>112 936</b>	<b>119 197</b>	<b>119 197</b>	<b>- 1 626</b>	<b>- 1 626</b>	<b>117 571</b>	<b>117 571</b>	<b>182 215</b>	<b>182 211</b>	<b>- 1 208</b>	<b>181 003</b>	<b>Recettes Globalisées</b>
dont masse salariale hors CAS	91 101	91 101	92 684	92 684	2 275	2 275	94 959	94 959	<b>84 400</b>	<b>84 343</b>	<b>- 615</b>	<b>83 728</b>	<b>Subvention pour charge de service public</b>
dont CDD RPG Ilôts	1 807	1 807	1 979	1 979	84	84	2 063	2 063	<b>84 400</b>	<b>84 343</b>	<b>- 615</b>	<b>83 728</b>	dont SCSP historique
dont charges de pensions civiles	17 338	17 338	18 000	18 000	752	752	18 752	18 752		<b>6 279</b>	<b>- 3 051</b>	<b>3 228</b>	<b>Mesures conjoncturelles</b>
dont œuvres sociales	1 722	1 722	1 575	1 575	222	222	1 797	1 797		4 200	-	4 200	dont compensation dette IS
dont remboursement dette IS			4 959	4 959	- 4 959	- 4 959				1 300	-	1 928	dont compensation point d'indice
										200	-		dont compensation augmentation des fluides
	968	968			-	-				16	-	16	dont MESRI (loi de programmation recherche)
					-	-				564	-	564	dont accompagnement FAIRH
					-	-					-		<b>Autres subventions (dont usage géoplateforme et cartographie des services publics)</b>
					-	-			<b>3 600</b>	<b>3 693</b>	<b>607</b>	<b>4 300</b>	dont subventions Etat
					-	-			2 200	1 856	-	144	dont subventions collectivités territoriales
					-	-			200	286	-	170	Autres subventions
					-	-			1 200	1 552	-	633	
					-	-					-		
					-	-					-		
<b>Fonctionnement</b>	<b>70 861</b>	<b>68 728</b>	<b>50 370</b>	<b>53 121</b>	<b>6 560</b>	<b>7 860</b>	<b>56 931</b>	<b>60 981</b>	<b>28 800</b>	<b>29 252</b>	<b>- 2 852</b>	<b>26 400</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>
dont fonctionnement courant et sous-traitance courante	27 000	26 000	26 186	27 540	814	540	27 000	27 000			-		dont grand public
					-	-			7 700	8 067	-	567	dont marché professionnel
					-	-			5 500	5 842	-	1 942	dont marché défense espace
					-	-			15 600	15 343	-	343	dont divers
					-	-					-		<b>Grands Projets et appui aux politiques publiques</b>
<b>Dont grands Projets et appui aux politiques publiques</b>					-	-			<b>42 629</b>	<b>45 527</b>	<b>- 6 116</b>	<b>39 411</b>	dont Register parcellaire graphique
dont GEOMAPS	1 173	5 175	1 121	5 697	684	4 889	437	807	11 967	10 050	-	761	dont GEOMAPS
dont GEOMAPS V2	15 000	14 500	10 415	9 169	1 987	6 740	12 402	15 909	7 000	8 036	-	5 336	dont GEOMAPS V2
dont T-rex	6 541	3 300	3 321	3 321	65	65	3 386	3 386	13 000	17 689	-	2 889	dont T-rex
dont sous-traitance Artificialisation	2 387	602	795	522	706	1 252	1 501	1 774	5 000	5 379	-	1 479	dont Artificialisation
					-	-			5 662	4 373	-	7 200	
					-	-					-		
					-	-			<b>1 200</b>	<b>1 200</b>	<b>-</b>	<b>1 200</b>	<b>Autres produits</b>
					-	-			<b>21 586</b>	<b>11 917</b>	<b>- 10 818</b>	<b>22 735</b>	<b>Dotation d'investissement</b>
dont sous-traitance LIDAR HD	18 760	19 150	7 718	6 421	3 187	4 384	10 905	10 805	15 988	9 225	-	6 510	dont LidarHD
					-	-				7 000	-	7 000	Lidar HD Plan de relance
					-	-					-	14 035	Lidar HD FTAP
					-	-				2 000	-	1 600	Lidar HD DGPR
					-	-				225	-	1 075	Lidar HD autres financeurs
					-	-					-		Lidar HD financement local
dont frais d'hébergement Géoplateforme			814	451	486	849	1 300	1 300	2 500		-	2 500	dont FTAP Géoplateforme
<b>Investissement</b>	<b>18 000</b>	<b>15 000</b>	<b>18 000</b>	<b>11 000</b>	<b>- 8 000</b>	<b>1 000</b>	<b>10 000</b>	<b>12 000</b>	3 098	1 918	-	2 582	dont PCRS
dont investissement Lidar	700	700	700	700	- 700	100		600			-		dont produits de cession d'actifs
dont rénovation bâtiments K, L, P Saint Mandé	3 300	300			-	-				774	-	774	dont autres dotations
geoplateforme	6 500	5 200	5 380	1 585	- 5 380	1 115		2 700			-		
dont avion	4 600	1 700	4 530	544	- 2 700	1 456	1 830	2 000			-		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>201 797</b>	<b>196 663</b>	<b>187 567</b>	<b>183 318</b>	<b>- 3 065</b>	<b>7 234</b>	<b>184 501</b>	<b>190 552</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>200</b>	<b>1 200</b>	<b>Recettes fléchées</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent)</b>									<b>183 215</b>	<b>183 211</b>	<b>- 1 008</b>	<b>182 203</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
									<b>13 448</b>	<b>107</b>	<b>8 242</b>	<b>8 349</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit)</b>

## Budget initial 2023

**Tableau 3**  
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
en k€								
Créer et valoriser des compétences connaissances et de l'innovation	17 012	17 012	1 209	1 287	95	200	18 316	18 499
Elaborer une description du territoire	47 898	47 898	15 837	16 874	4 218	5 236	67 953	70 008
Organiser la diffusion et le partage de données	17 695	17 695	4 855	5 173	2 576	1 896	25 126	24 764
Fournir des services pour accroître l'usage de données	8 982	8 982	1 818	1 937	191	400	10 991	11 319
Apporter un soutien au ministère de la défense	6 537	6 537	21 227	22 941	-	-	27 763	29 478
Pilotage et administration générale	19 447	19 447	11 985	12 769	2 920	4 268	34 352	36 484
<b>TOTAL</b>	<b>117 571</b>	<b>117 571</b>	<b>56 931</b>	<b>60 981</b>	<b>10 000</b>	<b>12 000</b>	<b>184 501</b>	<b>190 552</b>

Tableau des recettes par origines (facultatif)

Budget	Recettes							
	Recettes globalisées						Recettes fléchées	Total
	SCSP	Autres subventions	Chiffre d'affaires	Autres produits	Grands projets	Dotation		
en k€								
Répondre aux besoins des politiques publiques Gestion du territoire		2 755			18 011	15 735		36 502
Répondre aux besoins des politiques publiques Espace, Recherche, et Innovation		96	1 400			2 500	1 200	5 196
Répondre aux besoins des politiques publiques Défense et Sécurité			13 600		21 400			35 000
Répondre aux autres besoins des politiques publiques		199				4 500		4 699
Fournir des produits et des prestations aux professionnels		1 250	3 900	1 200				6 350
Fournir des produits et des prestations au Grand Public			7 500					7 500
Subvention pour charges de service public	86 956					-		86 956
<b>TOTAL</b>	<b>86 956</b>	<b>4 300</b>	<b>26 400</b>	<b>1 200</b>	<b>39 411</b>	<b>22 735</b>	<b>1 200</b>	<b>182 203</b>

# Budget initial 2023

Tableau 4  
Tableau d'équilibre financier

## POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS (utilisation des financements)	BI 2022	BR1 Prévision d'exécution 2022	BI 2023		BI 2022	BR1 Prévision d'exécution 2022	BI 2023	FINANCEMENTS (couverture des besoins)
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	13 448	107	8 349		-	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (b1)								Nouveaux emprunts (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)** (décaissements de l'exercice)	13 153	12 998	14 438		13 153	12 998	14 438	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements non budgétaires (e1)	-	-	-		-	-	-	Autres encaissements non budgétaires (e2)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>26 601</b>	<b>13 105</b>	<b>22 787</b>	et	<b>13 153</b>	<b>12 998</b>	<b>14 438</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
<b>Variation de trésorerie (ABONDEMENT) (I)=(2) - (1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	ou	<b>13 448</b>	<b>107</b>	<b>8 349</b>	<b>Variation de trésorerie (PRELEVEMENT) (II)=(1) - (2)</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>		-	-	ou	-	-		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie disponible (d) (non fléchée)</i>	-	-	-	ou	13 448	107	8 349	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (d) (non fléchée)</i>
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>26 601</b>	<b>13 105</b>	<b>22 787</b>	et	<b>26 601</b>	<b>13 105</b>	<b>22 787</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

## Budget initial 2023

**Tableau 5**  
**Opérations pour comptes de tiers**

### POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En k€

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Prévision d'exécution	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
TVA déductible	C 4456	TVA déductible	14 438	
TVA collectée	C 4457	TVA collectée par l'établissement		14 438
<b>TOTAL</b>			<b>14 438</b>	<b>14 438</b>

*(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"*

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

# Budget initial 2023

Tableau 6  
Situation patrimoniale

## POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

### Compte de résultat prévisionnel

En k€

CHARGES	BI 2022	Proposition de BR 2022 soumis au vote du 25/11/2022	BI 2023	PRODUITS	BI 2022	Prévision d'exécution 2022 (Proposition de BR 2022 soumis au vote du 25/11/2022)	BI 2023
<b>Personnel</b>	<b>112 936</b>	<b>119 197</b>	<b>117 571</b>	<b>Subventions pour charge de service public</b>	<b>84 400</b>	<b>84 343</b>	<b>83 728</b>
<i>dont masse salariale hors CAS hors Creil</i>	91 101	92 684	94 959	<i>dont SCSP historique</i>	84 400	84 343	83 728
<i>dont CDD RPG illots</i>	1 807	1 979	2 063	<i>dont SCSP mesure nouvelle "Sécurisation Géoportail"</i>			
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	17 338	18 000	18 752	<b>Mesures conjoncturelles</b>		<b>6 279</b>	<b>3 228</b>
<i>dont œuvres sociales</i>	1 722	1 575	1 797	<i>dont compensation dette IS</i>		4 200	
<i>Dont assèchement dette IS</i>	968	4 959		<i>dont compensation point d'indice</i>		1 300	3 228
				<i>dont compensation augmentation des fluides</i>		200	
				<i>dont MESRI (loi de programmation recherches)</i>		16	
				<i>dont accompagnement FAIRH</i>		564	
				<b>Autres subventions</b>	<b>4 928</b>	<b>8 440</b>	<b>9 171</b>
				<i>dont subventions Etat</i>	2 154	5 706	6 732
				<i>dont subventions collectivités territoriales</i>	211	275	106
				<i>dont autres subventions</i>	1 564	1 459	1 133
				<i>dont recettes fléchées</i>	1 000	1 000	1 200
<b>Fonctionnement autre que les charges de personnel</b>	<b>68 728</b>	<b>54 034</b>	<b>60 174</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>70 265</b>	<b>67 438</b>	<b>63 350</b>
<i>dont fonctionnement courant</i>	26 000	27 540	27 000	<i>dont grand public</i>	7 857	8 067	7 430
<i>dont sous-traitance courante</i>				<i>dont marché professionnel</i>	5 155	5 995	3 200
				<i>dont marché défense espace</i>	15 289	16 536	16 000
				<i>dont divers</i>			
				<i>dont RPG</i>	11 967	10 050	10 811
<i>dont sous-traitance Géomaps</i>	5 175	5 500	-	<i>dont Geomaps</i>	9 919	9 189	
<i>dont sous-traitance Géomaps v2</i>	14 500	10 100	15 909	<i>dont Geomaps v2</i>	10 602	10 100	15 909
<i>dont sous-traitance T-Rex</i>	3 300	3 500	3 386	<i>dont T-Rex</i>	3 814	3 500	5 000
<i>dont sous-traitance LIDAR HD</i>	19 150	6 421	10 805				
<i>dont sous-traitance artificialisation</i>	602	522	1 774	<i>dont artificialisation</i>	5 662	4 000	5 000
<i>dont dépenses Géoplateforme</i>		451	1 300	<b>Autres produits</b>	<b>1 200</b>	<b>1 200</b>	<b>1 200</b>
<i>Autres charges</i>							
<b>Charges non décaissables</b>	<b>11 300</b>	<b>12 800</b>	<b>12 800</b>	<b>Produits non encaissables</b>	<b>33 500</b>	<b>25 715</b>	<b>29 392</b>
<i>dont dotation aux amortissements</i>	11 000	12 500	12 500	<i>dont production immobilisée</i>	30 000	17 938	25 892
<i>dont dotation aux provisions</i>	300	300	300	<i>dont quote part de subv d'investissement et produit des amort neutralisés</i>	3 000	3 000	3 000
<i>dont valeur comptable des actifs cédés</i>				<i>dont reprise de provisions</i>	500	4 777	500
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>192 963</b>	<b>186 031</b>	<b>190 545</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>194 293</b>	<b>193 415</b>	<b>190 070</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>1 329</b>	<b>7 385</b>	<b>-</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>475</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>194 293</b>	<b>193 415</b>	<b>190 545</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>194 293</b>	<b>193 415</b>	<b>190 545</b>

\* Il s'agit des sous-catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

### Calcul de la capacité d'autofinancement

	BI 2022	Prévision d'exécution 2022 (Proposition de BR1 soumis au vote du 25/11/2022)	BI 2023
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>1 329</b>	<b>7 385</b>	<b>- 475</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	11 300	12 800	12 800
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 500	- 4 777	- 500
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	-	-
- quote-part des reprises au résultat des financements rattachés à des actifs	- 3 000	- 3 000	- 3 000
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>9 129</b>	<b>12 408</b>	<b>8 825</b>

### Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BI 2022	Proposition de BR 2022 soumis au vote du 25/11/2022	BI 2023	RESSOURCES	BI 2022	Prévision d'exécution 2022 (Proposition de BR1 soumis au vote du 25/11/2022)	BI 2023
<b>Insuffisance d'autofinancement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>9 129</b>	<b>12 408</b>	<b>8 825</b>
<b>Investissements</b>	<b>45 000</b>	<b>28 938</b>	<b>37 892</b>	<b>Financement de factif par l'État</b>	<b>23 750</b>	<b>9 151</b>	<b>14 530</b>
<i>dont investissements de production</i>	15 000	11 000	12 000	<b>Financement de factif par des tiers autres que l'État</b>	<b>4 000</b>	<b>2 788</b>	<b>4 362</b>
<i>dont immobilisation des bases de données</i>	30 000	17 938	25 892	<b>Autres ressources</b>			
Remboursement des dettes financières	-	-	-	<b>Augmentation des dettes financières</b>			
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>45 000</b>	<b>28 938</b>	<b>37 892</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>36 879</b>	<b>24 346</b>	<b>27 718</b>
<b>Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>8 121</b>	<b>4 592</b>	<b>10 175</b>

### Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	BI 2022	Prévision d'exécution 2022 (Proposition de BR1 soumis au vote du 25/11/2022)	BI 2023
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 8 121	- 4 592	- 10 175
Variation du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	6 296	4 486	1 826
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)	- 14 416	- 107	- 8 349
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	9 584	26 895	16 720
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 10 486	- 12 184	- 14 010
Niveau de la TRESORERIE	20 071	39 078	30 729

Trésorerie disponible en nombre de jours de fonctionnement

	40	82	63
--	----	----	----



# Budget initial 2023

Tableau 7  
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En k€	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	39 078	54 068	43 052	38 533	52 025	44 168	34 894	52 245	42 534	33 201	21 967	22 318	- 8 349
<b>ENCAISSEMENTS</b>													182 203
<b>Recettes budgétaires globalisées</b>	26 066	860	3 800	26 071	1 735	8 950	27 656	1 585	3 125	3 700	15 748	5 260	124 557
Subvention pour charges de service public	25 286			25 286			25 286				11 098		86 956
Autres financements de l'État	80	60	100	65	100	50	20	25	150	100	250	370	1 370
Subvention d'investissement			700			800			775		1 500	1 355	5 130
Autres financements publics		100	1 000	20	35	1 000	50	60	100	500	500	136	3 501
Ressources propres	700	700	2 000	700	1 600	7 100	2 300	1 500	2 100	3 100	2 400	3 400	27 600
<b>Recettes budgétaires - Grands projets Grands Projets et appui aux politiques publiques</b>	1 500	1 000	9 500	1 000	3 000	1 111	2 500	3 509	5 900	2 500	5 000	21 126	57 646
Financements de l'État	1 500	1 000	8 800	1 000	3 000	1 111	2 500	3 509	4 900	2 500	5 000	7 091	41 911
Autres financements publics													-
Mécénats fléchés													-
Autres recettes fléchées													-
LIDAR HD			700						1 000			14 035	15 735
<b>Opérations non budgétaires</b>	556	616	1 604	756	559	1 907	602	1 002	1 712	1 527	1 962	1 635	14 438
Emprunts : encaissements en capital													
Opérations gérées en comptes de tiers :	556	616	1 604	756	559	1 907	602	1 002	1 712	1 527	1 962	1 635	14 438
- TVA encaissée	556	616	1 604	756	559	1 907	602	1 002	1 712	1 527	1 962	1 635	14 438
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements													-
- Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													
<b>A. TOTAL</b>	<b>28 122</b>	<b>2 476</b>	<b>14 904</b>	<b>27 827</b>	<b>5 294</b>	<b>11 969</b>	<b>30 758</b>	<b>6 096</b>	<b>10 737</b>	<b>7 727</b>	<b>22 710</b>	<b>28 021</b>	<b>196 641</b>
<b>DECAISSEMENTS</b>													190 552
<b>Dépenses liées à des recettes globalisées</b>	10 577	10 876	12 820	11 427	11 455	16 335	11 405	12 306	14 358	14 434	15 608	14 975	156 571
Personnel	9 798	9 798	9 798	9 798	9 798	9 798	9 798	9 798	9 798	9 798	9 798	9 798	117 571
Fonctionnement	680	716	2 320	1 499	1 047	3 300	1 386	1 779	3 532	3 272	4 159	3 310	27 000
Investissement	99	362	702	130	610	3 237	221	729	1 028	1 364	1 651	1 867	12 000
<b>Dépenses liées aux grands projets</b>	2 000	2 000	5 000	2 152	1 138	3 000	1 401	2 500	4 000	3 000	4 790	3 000	33 981
Personnel													-
Fonctionnement	2 000	2 000	5 000	2 152	1 138	3 000	1 401	2 500	4 000	3 000	4 790	3 000	33 981
Investissement													-
<b>Opérations non budgétaires</b>	556	616	1 604	756	559	1 907	602	1 002	1 712	1 527	1 962	1 635	14 438
Emprunts : remboursements en capital													
Opérations gérées en comptes de tiers :	556	616	1 604	756	559	1 907	602	1 002	1 712	1 527	1 962	1 635	14 438
- TVA décaissée	556	616	1 604	756	559	1 907	602	1 002	1 712	1 527	1 962	1 635	14 438
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													
- Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													
<b>B. TOTAL</b>	<b>13 132</b>	<b>13 491</b>	<b>19 424</b>	<b>14 335</b>	<b>13 152</b>	<b>21 242</b>	<b>13 407</b>	<b>15 807</b>	<b>20 070</b>	<b>18 961</b>	<b>22 360</b>	<b>19 610</b>	<b>204 990</b>
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	14 989	- 11 016	- 4 520	13 492	- 7 858	- 9 273	17 350	- 9 711	- 9 333	- 11 234	351	8 411	(I) ou (II)*
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	<b>54 068</b>	<b>43 052</b>	<b>38 533</b>	<b>52 025</b>	<b>44 168</b>	<b>34 894</b>	<b>52 245</b>	<b>42 534</b>	<b>33 201</b>	<b>21 967</b>	<b>22 318</b>	<b>30 729</b>	

\* Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier

# Budget initial 2023

Tableau 8  
Opérations liées aux recettes flechées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à 2022 non dénouées	2022	2023	2024	2025
<b>Position de financement des opérations flechées en début d'exercice (a)</b>	-	-	-	-	-
<b>Recettes flechées (b)</b>	-	1 000	1 200	1 500	-
Etat					
Collectivités					
Europe		1 000	1 200	1 500	
<b>Subvention D'investissement</b>					
<b>Dépenses sur recettes flechées CP (c)</b>	-	1 000	1 200	1 500	
<i>Personnel</i>					
AE=CP		841	1 009	1 261	
<i>Fonctionnement</i>					
AE		80	95	119	
CP		80	95	119	
<i>Investissement</i>					
AE		80	95	119	
CP		80	95	119	
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations flechées (b) - (c)</b>	-	-	-	-	-

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

<b>Autofinancement des opérations flechées (d)</b>					
<b>Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes flechées (e)</b>	-				
<b>Position de financement des opérations flechées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)</b>	-	-	-	-	-

# Budget initial 2023

Tableau 9

Tableau des opérations pluriannuelles - prévisions

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

## A - Prévisions d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Coût total de l'opération (HT)		Montants consommés antérieurs à 2021		Montants consommés en 2021		BR 2022		BI 2023		AE prévus en 2024	CP prévus en 2024	AE prévus > 2025	CP prévus >2025
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	cp	AE prévus en 2023	CP prévus en 2023				
		a=c+e+g+h+k+m	b=d+f+h+i+n	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
T-rex	Masse salariale	2 721	3 306	877	877	585	585	518	518	733	733	593	593		
Données à partir de 2019	Fonctionnement (dt sous traitance)	16 783	16 783	6 527	4 843	3 318	3 460	3 321	3 296	3 386	3 097	230	1 935		152
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total T-Rex</b>		<b>19 504</b>	<b>20 089</b>	<b>7 405</b>	<b>5 720</b>	<b>3 903</b>	<b>4 045</b>	<b>3 839</b>	<b>3 814</b>	<b>4 119</b>	<b>3 830</b>	<b>823</b>	<b>2 528</b>	-	<b>152</b>
Geomaps	Masse salariale	14 432	14 432	12 191	12 191	1 515	1 515	726	726						
Données à partir de 2016	Fonctionnement (dt sous traitance)	81 260	87 605	71 927	62 813	8 075	15 424	1 258	8 560		807				
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Geomaps</b>		<b>95 692</b>	<b>102 037</b>	<b>84 118</b>	<b>75 004</b>	<b>9 590</b>	<b>16 939</b>	<b>1 984</b>	<b>9 286</b>	-	<b>807</b>	-	-	-	-
Geomaps V2 & V3	Masse salariale	6 103	6 103	-	-	170	170	1 833	1 833	2 600	2 600	1 500	1 500		
Données à partir de 2021	Fonctionnement (dt sous traitance)	37 027	37 027	-	-	9 559	889	14 968	9 811	11 000	18 000	1 500	8 037		290
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Geomaps V2 &amp; V3</b>		<b>43 130</b>	<b>43 130</b>	-	-	<b>9 729</b>	<b>1 059</b>	<b>16 801</b>	<b>11 644</b>	<b>13 600</b>	<b>20 600</b>	<b>3 000</b>	<b>9 537</b>	-	<b>290</b>
Géosocle	Masse salariale	22 027	22 027	-	-	929	929	1 101	1 101	2 622	2 622	2 574	2 574	14 801	14 801
	Fonctionnement (dt sous traitance)	8 435	8 435	-	-	398	398	472	472	1 053	1 053	134	134	6 378	6 378
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Géosocle</b>		<b>30 462</b>	<b>30 462</b>	-	-	<b>1 328</b>	<b>1 328</b>	<b>1 572</b>	<b>1 572</b>	<b>3 675</b>	<b>3 675</b>	<b>2 708</b>	<b>2 708</b>	<b>21 179</b>	<b>21 179</b>
RPG 2021-2023 (ilôts)	Masse salariale	38 115	38 115	-	-	11 421	11 421	10 050	10 050	10 811	10 811	5 833	5 833		
	Fonctionnement (dt sous traitance)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total RPG</b>		<b>38 115</b>	<b>38 115</b>	-	-	<b>11 421</b>	<b>11 421</b>	<b>10 050</b>	<b>10 050</b>	<b>10 811</b>	<b>10 811</b>	<b>5 833</b>	<b>5 833</b>	-	-
Lidar HD	Masse salariale	16 172	16 172	-	-	1 964	1 964	3 500	3 500	4 500	4 500	3 739	3 739	2 469	2 469
	Fonctionnement (dt sous traitance)	33 267	33 267	-	-	8 411	2 258	8 904	7 000	11 402	12 090	4 550	7 000		4 918
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total LIDAR</b>		<b>49 439</b>	<b>49 439</b>	-	-	<b>10 375</b>	<b>4 222</b>	<b>12 404</b>	<b>10 500</b>	<b>15 902</b>	<b>17 190</b>	<b>8 289</b>	<b>10 921</b>	<b>2 469</b>	<b>7 387</b>
Artificialisation	Masse salariale	11 048	11 048	-	-	2 048	2 048	3 200	3 200	2 900	2 900	2 900	2 900		
	Fonctionnement (dt sous traitance)	6 279	6 279	-	-	40	40	800	800	2 000	2 100	3 439	3 339		
	Investissement	105	105	-	-	105	105	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Artificialisation</b>		<b>17 431</b>	<b>17 431</b>	-	-	<b>2 192</b>	<b>2 192</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>	<b>4 900</b>	<b>5 000</b>	<b>6 339</b>	<b>6 239</b>	-	-
	<b>Ss total Masse Salariale</b>	<b>96 186</b>	<b>96 770</b>	<b>877</b>	<b>877</b>	<b>17 116</b>	<b>17 116</b>	<b>20 201</b>	<b>20 201</b>	<b>24 166</b>	<b>24 166</b>	<b>17 139</b>	<b>17 139</b>	<b>17 270</b>	<b>17 270</b>
	<b>Ss total fonctionnement</b>	<b>101 790</b>	<b>101 790</b>	<b>6 527</b>	<b>4 843</b>	<b>21 726</b>	<b>7 045</b>	<b>28 465</b>	<b>21 379</b>	<b>28 841</b>	<b>36 340</b>	<b>9 853</b>	<b>20 445</b>	<b>6 378</b>	<b>11 739</b>
	<b>Ss total Investissement</b>	<b>105</b>	<b>105</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>105</b>	<b>105</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>600</b>	<b>-</b>	<b>182</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>		<b>198 081</b>	<b>198 666</b>	<b>7 405</b>	<b>5 720</b>	<b>38 947</b>	<b>24 266</b>	<b>48 667</b>	<b>41 580</b>	<b>53 007</b>	<b>61 106</b>	<b>26 993</b>	<b>37 767</b>	<b>23 648</b>	<b>29 009</b>

## B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Financement de l'opération (HT)	Ressources cumulées au 31/12/2021 depuis l'initialisation des opérations.	EPOM 2022-2024			Ressources cumulées prévues >2025
				Ressources prévues en BR 2022	Ressources prévues en BI 2023	Ressources prévues en 2024	
		a=b+c+d+e+f	b	c	d	e	f
T-rex	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***	24 675	11 491	5 379	3 900	3 672	233
<b>Total T-Rex</b>		<b>24 675</b>	<b>11 491</b>	<b>5 379</b>	<b>3 900</b>	<b>3 672</b>	<b>233</b>
Geomaps	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***	109 112	102 238	8 036	2 700		
<b>Total Geomaps</b>		<b>109 112</b>	<b>102 238</b>	<b>8 036</b>	<b>2 700</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Geomaps v2	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***	52 857	3 639	17 689	14 800	16 481	248
<b>Geomaps v2</b>		<b>52 857</b>	<b>3 639</b>	<b>17 689</b>	<b>14 800</b>	<b>16 481</b>	<b>248</b>
Géosocle	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***	43 528	311	4 504	5 906	6 335	26 473
<b>Total Géosocle</b>		<b>43 528</b>	<b>311</b>	<b>4 504</b>	<b>5 906</b>	<b>6 335</b>	<b>26 473</b>
RPG 2021-2023 (ilôts)	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***	38 115	11 421	10 050	10 811	5 833	
<b>Total RPG</b>		<b>38 115</b>	<b>11 421</b>	<b>10 050</b>	<b>10 811</b>	<b>5 833</b>	<b>0</b>
LIDAR HD	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***	48 190	24 930	9 225	14 035		
<b>Total lidar HD</b>		<b>51 292</b>	<b>24 930</b>	<b>9 225</b>	<b>15 735</b>	<b>1 402</b>	<b>0</b>
Artificialisation	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***	14 841	1 423	4 373	7 200	1 845	
<b>Total Artificialisation</b>		<b>15 341</b>	<b>1 423</b>	<b>4 373</b>	<b>7 200</b>	<b>2 345</b>	<b>0</b>
	<b>Ss total financement de l'Etat</b>	<b>63 031</b>	<b>26 353</b>	<b>13 598</b>	<b>21 235</b>	<b>1 845</b>	<b>0</b>
	<b>Ss total autres financements publics</b>	<b>3 602</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 700</b>	<b>1 902</b>	<b>0</b>
	<b>Ss total autres financements</b>	<b>268 287</b>	<b>129 100</b>	<b>45 657</b>	<b>38 117</b>	<b>32 321</b>	<b>26 954</b>
<b>TOTAL</b>		<b>334 920</b>	<b>155 453</b>	<b>59 255</b>	<b>61 052</b>	<b>36 068</b>	<b>26 954</b>

\*\* Autres financements publics

\*\*\* Recettes propres

# Budget initial 2023

Tableau 10  
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BI 2023	
Stocks initiaux	1	Niveau initial de restes à payer	51 750
	2	Niveau initial du fonds de roulement	26 895
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 12 184
	4	Niveau initial de la trésorerie	39 078
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	-
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	39 078
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	184 501
	6	Résultat patrimonial	- 475
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	8 825
	8	Variation du fonds de roulement	- 10 175
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	SENS -
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS - 300
		Variation des stocks	- 300
		Charges sur créances irrécouvrables	- -
		Produits divers de gestion courante	+ -
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS - 1 526
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - 9 866
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - - 2 015
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - - 9 973
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - 8 111
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	- 8 349
	12.a	Recettes budgétaires	182 203
12.b	Crédits de paiement ouverts	190 552	
13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	-	
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13	- 8 349	
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	-	
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	- 8 349	
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	- 1 826	
16	Restes à payer	- 6 050	
Stocks finaux	17	Niveau final de restes à payer	45 699
	18	Niveau final du fonds de roulement	16 720
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	- 14 010
	20	Niveau final de la trésorerie	30 729
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	-
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	30 729
		Comptabilité budgétaire	
		Comptabilité générale	

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2022

**N° 2022-12**

### **Approbation de l'adhésion au Groupement d'intérêt public « Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur ou de recherche »**

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 25 novembre 2022,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment son chapitre II relatif au statut des groupements d'intérêt public,

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 modifié relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment son article 9, 1°,

Vu l'arrêté du 19 février 1993 portant approbation de la création d'un groupement d'intérêt public,

Vu l'arrêté du 9 août 2021 portant approbation des modifications de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche et de support à l'enseignement supérieur ou à la recherche (AMUE) »,

Vu le rapport présenté lors de la séance du conseil d'administration du 25 novembre 2022,

### **DELIBERE :**

**Article 1 :** Le conseil d'administration approuve l'adhésion de l'IGN au groupement d'intérêt public dénommé « Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche et de support à l'enseignement supérieur ou à la recherche (AMUE) » pour une durée indéterminée. Il donne délégation au directeur général pour désigner pour désigner un représentant à l'assemblée générale de l'agence.

**Article 2** : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente

DocuSigned by:  
*Emmanuelle Prada-Bordenave*  
44323BD3284A403...

Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2022

**N° 2022-13**

### **Attribution de la procédure négociée relative à l'achat-modification d'un avion photographe et à la reprise de l'avion Beechcraft King Air immatriculé F-GALN et de deux turbines supplémentaires**

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 25 novembre 2022,

Vu le décret n° 2011-1371 modifié du 27 octobre 2011 relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), et notamment le 6° de son article 9,

Vu l'avis de la commission des marchés du 20 octobre 2022,

#### **DELIBERE :**

**Article 1 :** Le marché relatif à l'achat-modification d'un avion photographe et à la reprise de l'avion Beechcraft King Air immatriculé F-GALN et de deux turbines supplémentaires est attribué à l'opérateur économique CORPORATE AIRCRAFT SA.

**Article 2 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

La Présidente

DocuSigned by:  
  
44323BD3284A403...

Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2022**

**N° 2022-14**

**Attribution du marché public concernant l'entretien, l'exploitation-maintenance et la conduite  
des installations techniques et des équipements immobiliers des bâtiments regroupant  
les sièges de l'IGN et de Météo-France**

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 25 novembre 2022,

Vu le décret n° 2011-1371 modifié du 27 octobre 2011 relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), et notamment le 6° de son article 9,

Vu l'avis de la commission des marchés du 20 octobre 2022,

**DELIBERE :**

**Article 1 :** Le marché relatif à l'entretien, à l'exploitation-maintenance et à la conduite des installations techniques et des équipements immobiliers des bâtiments regroupant les sièges de l'IGN et de Météo-France est attribué à l'opérateur économique DERICHEBOURG ENERGIE.

**Article 2 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

La Présidente

DocuSigned by:  
  
44323BD3284A403...

Emmanuelle PRADA-BORDENAVE



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2022**

**N° 2022-15**

**Approbation par le Conseil d'administration de la modification du montant maximum applicable du marché d'hébergement en mode Cloud et d'infogérance conclu avec CEGEDIM**

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 25 novembre 2022,

Vu le décret n° 2011-1371 modifié du 27 octobre 2011 relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), et notamment le 6° de son article 9,

Vu la décision du directeur général de l'IGN n°2019-293-SG du 3 juin 2019 portant attribution de l'accord-cadre relatif à la fourniture de ressources informatiques à la demande dans un environnement virtualisé de type Cloud et de prestations d'infogérance à la société CEGEDIM, sur avis conforme de la commission des marchés du 10 mai 2019,

Vu l'avis de la commission des marchés du 21 novembre 2022,

**DELIBERE :**

**Article 1 :** Le montant maximum applicable au marché notifié à la société CEGEDIM le 2 juillet 2019 et relatif à la fourniture de ressources informatiques à la demande dans un environnement virtualisé de type Cloud et de prestations d'infogérance est porté à 2 000 000 euros hors taxes sur sa durée totale de quatre ans.

**Article 2 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

La Présidente

DocuSigned by:  
  
44323BD3284A403...

Emmanuelle PRADA-BORDENAVE